



Ordre  
des urbanistes  
du Québec

***Comité Urbanisme, aménagement du territoire et emploi***



***PORTRAIT DE LA PRATIQUE EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
PERSPECTIVES ET ACTIONS POUR LA SOUTENIR***

***Rapport final***

***Mai 2003***

***Membres du Comité :***

*Béland Huguette  
Ducas Sylvain  
Duford Dominic  
Levert France  
Marcotte Pierre (Bureau de l'Ordre)  
Perreault Marc  
Rochon Pierre  
Rompré Yvan (Martel Roger)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF .....</b>	<b>1</b>
<b>1.0 INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2.0 LE COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI .....</b>	<b>5</b>
2.1 Composition du Comité.....	5
2.2 Mandat et objectifs poursuivis .....	5
2.3 Démarche.....	5
<b>3.0 RAPPEL DE L'ÉTUDE SUR L'EMPLOI 1985-1987 .....</b>	<b>7</b>
3.1 Les constats et tendances .....	7
3.2 Retombées de l'étude .....	8
<b>4.0 ÉTUDES SUR L'EMPLOI 2001-2003 .....</b>	<b>12</b>
4.1 Résultats du sondage Multi-Réso.....	12
4.1.1 Le profil sociodémographique des répondants .....	12
4.1.2 La formation des répondants .....	13
4.1.3 L'emploi occupé par les répondants .....	14
4.1.4 Le membership à divers ordres ou associations professionnelles .....	16
4.2 La situation des jeunes dans le marché de l'emploi .....	16
4.2.1 Le profil sociodémographique des jeunes .....	16
4.2.2 La formation et les jeunes .....	17
4.2.3 L'emploi et les jeunes .....	17
4.3 Résultats des groupes de discussion .....	19
4.3.1 Discussions menées auprès des jeunes diplômés.....	19
4.3.2 Discussions menées auprès des employeurs .....	22
4.4 La comparaison des résultats des études de 1985 et de 2002 .....	27
<b>5.0 LES PRINCIPAUX ENJEUX .....</b>	<b>30</b>
5.1 Les orientations.....	33
5.2 Les recommandations.....	34

### ANNEXES

## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

---

L'évolution de la pratique de l'urbanisme depuis les années 1980 et les perspectives d'emploi s'offrant pour les jeunes travailleurs sont au coeur de la présente étude. Celle-ci se base sur les résultats d'une enquête à laquelle quelque 600 répondants ont participé (diplômés universitaires<sup>1</sup>, membres de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux) ainsi que sur des groupes de discussions auprès de jeunes et d'employeurs des secteurs municipal, public et parapublic, privé et du milieu associatif. Elle se conclut par un tour d'horizon des principaux enjeux propres à la pratique et sur des propositions d'action en vue, notamment, de supporter les jeunes diplômés sur le marché du travail et de mieux faire connaître l'urbanisme et le rôle de l'urbaniste.

En effet, un des grands constats de cette étude comme de celle menée dans les années 80, est la méconnaissance de la profession, tant au niveau des employeurs que de façon plus générale, qui nuit à la visibilité et au rayonnement des professionnels de l'urbanisme. L'étude fait également ressortir d'autres similitudes avec les résultats de l'étude 1985-88 :

- une définition imprécise du champs de la pratique;
- une absence de démarche concertée entre les organismes voués à l'urbanisme;
- une formation des urbanistes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> cycles jugée généralement adéquate par les urbanistes et les employeurs.

Par ailleurs, l'étude met en évidence des facteurs nouveaux, à plusieurs titres :

- une pratique plus diversifiée qui rejoint de nouveaux champs de la pratique moins conventionnels;
- une place plus grande de l'urbanisme dans la vie publique et dans les villes de plus grande envergure;
- une évolution croissante du nombre d'urbanistes;
- un profil sociodémographique changeant : une population plus vieille à l'image du profil de la population en général;
- une présence féminine plus importante mais demeurant minoritaire;
- une pratique qui se fait surtout dans les grands centres urbains mais qui est aussi importante en région;
- une présence plus grande dans le milieu municipal et une représentation moindre dans le secteur privé comparativement aux années 1980;
- un plus grand nombre d'urbanistes assumant des tâches de direction et de gestion, la moyenne d'âge des praticiens étant en augmentation
- un besoin de support pour faciliter l'accès au marché du travail des jeunes diplômés;
- des besoins d'enrichissement de la formation notamment en économie de l'aménagement.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des diplômés en urbanisme de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, de l'U.Q.A.M. ainsi qu'en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval.

En effet, la pratique de l'urbanisme au Québec ainsi que la diversification des champs d'intervention dans le processus de planification et d'aménagement du territoire ont été généralisées à l'ensemble des municipalités particulièrement suite à l'adoption de la LAU et à la mise en application de divers outils d'urbanisme. Selon l'étude, cependant, les « *urbanistes* » se retrouvent surtout dans les neuf grandes villes du Québec (100,000 habitants et plus). Cette situation s'explique, entre autres, par le leadership joué par les villes principales dans le développement économique de leur territoire d'influence et par leur possibilité de se doter d'une expertise technique importante pour la gestion du développement et de l'aménagement de leur territoire.

Les principaux domaines d'interventions occupés par les diplômés en urbanisme portent en particulier sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de planification municipale et intermunicipale. Cette pratique est, par définition, de nature multidisciplinaire, et conduit l'urbaniste à traiter simultanément des sujets tel que, l'aménagement territorial, l'environnement, le transport et les ressources naturelles. Dans le cadre de leurs travaux, les professionnels de l'urbanisme s'impliquent d'une façon plus spécifique dans la consultation interne et externe (publique), l'élaboration de politiques, de normes et de règlements, le contrôle de l'utilisation du sol ainsi que dans le suivi et la mise en œuvre de plans d'action ou encore dans la gestion de projets spécifiques.

L'étude fait ressortir les qualités recherchées chez un urbaniste en 2001 ainsi que les attentes des jeunes professionnels. Ainsi, les employeurs, tant publics que privés, accordent une grande importance à la capacité des diplômés en urbanisme de communiquer en groupe, en public et d'être un bon rassembleur ainsi qu'à leur esprit de synthèse et d'analyse. Compte tenu du caractère multidisciplinaire de la pratique de l'urbanisme, le professionnel doit avoir une ouverture d'esprit et une bonne connaissance des diverses lois qui régissent la planification et l'aménagement du territoire tant en milieu urbain que rural. On s'attend également à ce que l'*urbaniste* soit très pragmatique : « les deux pieds sur terre ».

Les attentes du professionnel en urbanisme sont réciproques. Ce dernier souhaite pouvoir s'impliquer dans les grands débats de développement de la collectivité qui le concerne et être reconnu comme professionnel au même titre que les autres qui collaborent à la réalisation des mandats qui lui sont confiés. L'urbaniste s'attend également à ce que la formation académique universitaire lui apporte les connaissances ainsi que le support requis pour lui permettre de répondre aux besoins et aux attentes des divers employeurs.

Par ailleurs, les services et avantages d'être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ne semblent pas couler de source particulièrement chez les jeunes. Une plus grande présence de l'Ordre dans le débats publics et de société et un travail de valorisation de la profession auprès des employeurs qui la connaissent mal est apparu également comme une attente constante pour l'ensemble des répondants et groupes.

Quant aux perspectives d'avenir de la pratique de l'urbanisme au Québec, elles sont liées aux grands défis que doit relever le Québec en matière d'aménagement et de développement du territoire au cours des prochaines décennies. Ces défis portent, entre autres, sur des problématiques dont les solutions ne relèvent pas d'une seule discipline ou encore d'un seul acteur, mais de l'ensemble des composantes de la société, tel que le maintien d'une qualité de vie élevée, le développement durable, la protection des ressources : eau, air, sol, le vieillissement de la population, la sécurité publique et la pauvreté. L'*urbaniste* sera appelé à développer des liens étroits, notamment, entre l'aménagement, l'environnement, les transports, le développement social, et, globalement, l'économie urbaine.

C'est à cette aire de fond qu'appartient l'urbaniste, tant par sa formation académique qui le conduit à déterminer des solutions dans une perspective multidisciplinaire que par sa capacité à les situer dans une vision d'avenir en matière de développement économique, environnemental et social.

L'évolution de la pratique de l'*urbaniste* au Québec déborde de sa formation académique ou encore du cadre strictement légal. L'héritage urbain, le modèle culturel de la société, le développement rapide des connaissances et des technologies, tout autant que les nouveaux rôles que sont appelées à jouer les grandes agglomérations au Québec, contribuent à expliquer les attentes de la société à son égard.

Les études effectuées en 2002-2003 comme en 1985-1988 permettent de dégager l'importance de favoriser l'union des forces de la profession dans le but de valoriser la pratique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il importe également de mieux faire connaître la pratique de l'urbanisme comme une discipline polyvalente dont l'expertise permet de traiter les divers domaines d'activités à chacune des étapes du processus de planification du territoire.

Les orientations et actions recommandées par le Comité s'articule donc autour des axes suivants :

- le regroupement des forces actives et la promotion de l'urbanisme;
- la promotion d'une formation pratique des étudiants en urbanisme, un meilleur soutien à l'emploi et à la formation continue;
- le renforcement de l'interdisciplinarité de la pratique de l'urbanisme.

## 1.0 INTRODUCTION

---

Il y a un peu plus de quinze ans, soit en 1985, le Bureau de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec (aujourd'hui l'Ordre des urbanistes du Québec) entreprenait une vaste étude sur la pratique de l'urbanisme au Québec.

Trois ans plus tard, soit en 1988, le comité « Urbanisme et emploi » déposait deux rapports, soit un premier traitant de la problématique de l'emploi en urbanisme et un second portant sur un ensemble de recommandations sur l'évolution de la profession et le positionnement de la Corporation.

L'enquête de 1985 avait comme objectif d'établir un portrait général du marché de l'emploi. De manière plus particulière elle visait à :

- déterminer qui fait de l'urbanisme au Québec;
- établir un profil des intervenants en urbanisme;
- qualifier la nature des interventions pratiquées en urbanisme;
- identifier les phénomènes qui conditionnent le niveau d'emploi;
- dégager des perspectives sur l'emploi en urbanisme.

Les clientèles suivantes avaient été contactées à cette époque : fonction publique municipale, fonction publique supra-municipal (MRC), gouvernement du Québec et du Canada, milieux universitaires et de la recherche ainsi que représentants de la pratique privée (firmes-conseils).

En 2000, le Bureau de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) ainsi que différents partenaires et intervenants du domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont ressenti le besoin de mettre à jour l'étude de 1985 en se penchant sur la « condition » et le « devenir » des intervenants en urbanisme et en aménagement du territoire, et particulièrement les jeunes, dans la perspective suivante :

- connaître et caractériser l'occupation présente et passée de tous ceux et celles qui ont complété des études universitaires spécialisées en urbanisme et en aménagement du territoire, que leur occupation relève de ce domaine ou non;
- mesurer leur intérêt envers le développement de la profession, identifier leurs objectifs de carrière et les défis auxquels ils sont confrontés;
- définir les moyens à privilégier pour qu'ils soient en mesure de répondre à ces défis et pour appuyer le rayonnement de la pratique.

À l'automne 2000, le Bureau de l'OUQ initiait donc une démarche visant à mettre à jour l'étude de 1985. Un Comité de travail était formé et tenait sa première rencontre le 1<sup>er</sup> février 2001. Le présent document présente les résultats des travaux du Comité, les principales étapes qu'il a franchies pour mener son mandat à terme ainsi que la proposition de Plan d'action qu'il a élaborée avec l'appui de son Comité d'orientation en vue de concrétiser les constats et conclusions centraux de cette étude.

***Les membres du Comité tiennent à remercier, personnellement et au nom de l'OUQ, l'Université de Montréal, l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux, les membres du Comité d'orientation ainsi que les différentes institutions et organisations qui ont prêté leur concours à cette étude.***

## **2. LE COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI**

---

### **2.1 COMPOSITION DU COMITÉ**

Le Comité a évolué sur une double assise. Un noyau de base formé de représentants des principaux secteurs d'interventions a dirigé l'étude. Un comité d'orientation regroupant un éventail élargi de représentants du domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également soutenu le travail du Comité de base. Le comité d'orientation a particulièrement été interpellé au moment du lancement de l'enquête et au moment de l'analyse des résultats de l'enquête et des groupes de discussion auprès des jeunes et des employeurs et de l'élaboration de la proposition de Plan d'action. L'annexe 1 présente la composition du comité de base et du comité d'orientation.

### **2.2 MANDAT ET OBJECTIFS POURSUIVIS**

Les objectifs poursuivis par le Comité sont les suivants :

- Mettre à jour le portrait général du marché de l'emploi tracé en 1988, en priorisant les perspectives d'emplois pour les jeunes diplômés (fonctions publiques municipale, régionale, québécoise et canadienne – milieu universitaire et milieu de la recherche – pratique privée – jeunes diplômés et formation de la relève ) et en définissant, compte-tenu de l'évolution de la pratique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire depuis 1986, les secteurs d'emplois qui n'auraient pas été pris en compte lors de la première enquête (groupes d'intervention, secteurs reliés aux nouvelles technologies, etc.).
- Dégager les constats, tendances et moyens qui permettront de mieux positionner les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et particulièrement les jeunes, sur le marché de l'emploi à court et moyen terme.
- Examiner le rayonnement des urbanistes et aménagistes dans la société.
- Élaborer une stratégie d'action globale (nouveaux créneaux à développer, formation continue, ajustements des programmes de formation, promotion du domaine auprès des décideurs et employeurs, élaboration de profils de compétences, etc.) couvrant les principaux secteurs d'activités (secteur privé, secteurs locaux, régionaux, nationaux, secteur de la formation).

### **2.3 DÉMARCHE**

La démarche privilégiée a comporté huit (8) principales tâches :

- Établissement de la stratégie et de la démarche pour l'étude et démarches de financement (Fin 2000 et début 2001).
- Établissement d'un questionnaire et validation de celui-ci et des orientations de l'enquête auprès du Comité d'orientation (printemps 2001).
- Enquête auprès des membres de l'OUQ et de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec ainsi qu'auprès des diplômés des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> cycles de l'Institut d'Urbanisme de l'université de Montréal, de l'Université Mc Gill, de l'Université Laval (Aménagement du territoire et Développement régional) et de l'UQAM (Été 2001/automne 2001).

- Présentation des résultats de l'enquête au Congrès de l'Ordre des urbanistes en novembre 2001 (Novembre 2001).
- Groupes de discussion auprès de jeunes diplômés actifs dans le milieu municipal, les secteurs public et para-public, le secteur privé et dans les milieux associatifs et communautaires (Mars 2002).
- Groupes de discussion auprès d'employeurs du milieu municipal, du secteur privé et du secteur public (Mai-juin 2002).
- Élaboration du rapport de l'étude et d'une proposition de Plan d'action ( été 2002).
- Validation et enrichissement de l'étude et du plan d'action auprès du Comité d'orientation (automne 2002).



### **3. RAPPEL DE L'ÉTUDE SUR L'EMPLOI 1985-1987**

---

#### **3.1 LES CONSTATS ET TENDANCES**

Les constats et tendances qui se dégagent de l'enquête 1985-1987(extrait du Rapport sur la Mise en œuvre de juin 1988) sont les suivants :

- La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel par l'application de la LAU a eu un impact positif sur l'emploi.
- La consolidation des champs traditionnels d'intervention.
- Les interventions tendent à se raffiner en raison du cadre institutionnel de la LAU et des modalités d'autres lois relatives aux interventions sur le territoire.
- La répartition nouvelle des emplois entre le secteur privé et le secteur public.
- La profession diversifie ses activités, ses fonctions, ses interventions.
- L'ouverture de nouveaux champs de pratique.
- Les membres de la Corporation des urbanistes du Québec (CPUQ) pénètrent graduellement tous les secteurs d'activité.
- La main-d'œuvre rajeunit de façon marquée.
- La mobilité est assez élevée et il existe une certaine instabilité dans les emplois.
- La concurrence entre les firmes-conseils s'accroît.
- La polyvalence des professionnels s'accroît davantage.
- La diversification accrue dans la formation des futurs professionnels.
- L'accroissement de la concurrence dans la recherche d'un emploi et la durée de la recherche.

À un autre niveau les membres du Comité ont identifié les constats suivants :

- La CPUQ est encore perçue comme davantage préoccupée par la promotion et la défense des intérêts du secteur privé plutôt que de l'ensemble de ses membres.
- La CPUQ devrait porter plus d'intérêt aux professionnels qualifiés qui oeuvrent déjà dans le domaine de l'urbanisme mais qui ne sont pas membres.
- La CPUQ ne semble pas suffisamment sensible aux associations professionnelles et autres qui poursuivent des buts similaires mais qui réclament que l'on tienne davantage compte de leurs préoccupations particulières.
- La position élitiste de la CPUQ la prive de l'appui et d'une sympathie essentielle de plusieurs regroupements professionnels concernant des causes communes.

- La CPUQ n'a pas de liens suffisamment forts avec les associations regroupant le monde municipal et régional.

### 3.2 RETOMBÉES DE L'ÉTUDE

Les principales retombées de cette étude ont été les suivantes<sup>2</sup> :

*Vers une définition élargie de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*

**L'union des forces de la profession recommandée dans le cadre de l'étude comme moyen privilégié de valoriser l'aménagement du territoire et l'urbanisme ne s'est pas concrétisée de façon formelle par la création d'une table de concertation permanente regroupant les organismes et associations (AQU – AARQ – AUAMQ – CPUQ) dont les membres interviennent dans le champ de la pratique.**

- \* Cependant, l'Ordre a joué un rôle central dans le rassemblement de la plupart des organismes liés au paysage; l'existence du Conseil du paysage est une conséquence directe du leadership exercé par l'Ordre et démontre qu'il lui est possible de susciter des consensus à l'échelle du Québec; toutefois après quelques années d'existence, il semble difficile pour le conseil du paysage d'assurer son financement;
- \* De plus, l'Ordre s'est associé de façon sporadique à d'autres organismes dans le cadre d'événements ponctuels pour promouvoir la profession;
- \* Bien que l'Ordre ne soit plus perçu comme un organisme voué à la promotion des intérêts du secteur privé, bien qu'il soit moins perçu comme un organisme ayant des positions élitistes, son statut juridique au sens du Code des Professions et ses efforts récents pour faire reconnaître un champ de pratique exclusif rendent difficile la création, avec certains organismes, d'un climat de confiance, de discussions et d'échanges.
- \* L'union des forces de la profession peut-elle être chapeauté par l'Ordre? L'expérience acquise au cours des 15 dernières années nous permet d'en douter. L'Ordre peut jouer un rôle central dans cette démarche, créer une table de concertation, mais ne devrait-il pas laisser toute la place nécessaire à la création d'une nouvelle association qui pourra regrouper tous les organismes, associations, universités, CEGEP, autre ordres, etc. qui oeuvrent dans le monde de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme? Une association de style APA québécoise est-elle une solution possible au Québec? D'où proviendraient les ressources financières nécessaires à la survie d'un tel organisme?
- \* L'Ordre doit, à notre avis, poser des gestes concrets pour faciliter l'union des forces de la profession; à ce titre, l'Ordre depuis deux ans a suscité des partenariats avec plusieurs organismes (AQU, AUAMQ, universités, bientôt avec l'AARQ); les ententes de partenariats au niveau de la Formation Continue témoignent de cette volonté; l'organisation de la Semaine de l'Urbanisme cet automne est un autre exemple des efforts faits par l'Ordre pour mieux faire connaître l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

<sup>2</sup> L'annexe 2 présente les principales recommandations du Plan d'action déposé à la suite de l'étude 1985-88.

- \* Toutefois, compte tenu du fait que l'Ordre doit opérer dans un cadre juridique formel, que son rôle premier est la protection du public, que l'Ordre ne peut légalement être un groupe de pression, qu'il a des obligations légales précises qui limitent son action, il peut travailler dans le sens de l'union des forces de la profession mais ne pourra jamais en assurer la réalisation complète et voulue par certains professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

**L'urbanisme doit s'adresser à tous les niveaux et à tous les milieux de planification et d'intervention**

**Pour les membres du Comité 85-88, l'urbanisme doit s'adresser à tous les niveaux et à tous les milieux de planification et d'intervention! Quinze ans plus tard, on peut constater une évolution positive de la place de l'urbanisme dans certains milieux spécifiques, évolution qui aurait sans aucun doute été encore plus marquée si l'union des forces de la profession avait pu se réaliser!**

- \* L'enquête 2002 démontre que le champ de pratique est toujours en expansion : de nombreuses compagnies font maintenant appel à des urbanistes et à des diplômés en urbanisme et / ou en aménagement du territoire; des groupes de pression, des regroupements communautaires peuvent compter sur la compétence de spécialistes en planification.
- \* Au niveau local, l'urbanisme fait de plus en plus partie intégrante de la vie municipale et a même conquis dans les villes de plus grande envergure une place de choix. Dans les plus petites municipalités, l'urbanisme est limité dans la plupart des cas à un rôle technique; la fonction planification et la mise en place des outils d'urbanisme sont confiées au secteur privé et/ou au palier régional (MRC).
- \* L'évolution positive constatée dans certains milieux n'est pas nécessairement redevable aux efforts faits par l'Ordre ou par les autres associations! Elle est plutôt une conséquence directe de l'adoption de la LAU et des autres lois touchant au domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (Qualité de l'environnement, Protection du territoire agricole, Biens culturels).
- \* Les moyens suggérés par le comité 85-88 (voir l'annexe 2) afin d'assurer la reconnaissance et les avantages de recourir aux services de professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans le cadre du processus de planification sont toujours d'actualité; toutefois, ces moyens, utilisés par la Corporation et par la suite par l'Ordre, ces quinze dernières années, n'ont pas été suffisants pour provoquer des changements notables dans la perception du grand public.
- \* Parmi les moyens suggérés par le comité 85-88, certains n'ont pu être mis en place; l'implication de la CPUQ dans l'action didactique dans les écoles est un exemple. Pourtant, le MAMM se serait impliqué dans une telle démarche!
- \* Pour les membres du Comité 85-88, une stratégie d'action et de communication élaborée par la CPUQ aurait été le moyen privilégié pour provoquer les changements nécessaires à la reconnaissance des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et de leur compétence spécifique. Nous verrons plus loin que cette stratégie n'a pas produit tous les effets escomptés!

- \* Chose certaine, la méconnaissance de la profession dans le grand public et même dans les milieux où se prennent les décisions nuit toujours à la visibilité des professionnels du domaine!

**La CPUQ doit renforcer son partenariat avec les ressources du milieu**

**Dans le cadre de ses recommandations concernant les ressources, le comité 85-88 engageait la Corporation d'une part à mieux faire connaître la formation de l'urbaniste ainsi que sa polyvalence et d'autre part à profiter des exigences de la LAU pour mieux faire connaître la prestation des urbanistes auprès des municipalités.**

- \* Les moyens de mise en œuvre suggérés au niveau de la formation qui impliquaient, entre autres, la création d'une table de concertation Corporation-Universités permanente, active et fonctionnelle n'ont, semble-t-il, jamais pu se concrétiser!
- \* Plusieurs professeurs ne sont pas membres de l'Ordre et certains qui le sont remettent leur appartenance à l'Ordre en question! Nombre de membres du corps professoral comme dans plusieurs autres secteurs ne voient pas le lien qui pourrait exister entre l'Ordre et leur milieu de travail. Au niveau du contenu de la formation, certains professeurs ne verraient pas d'un très bon œil l'Ordre venir dicter le contenu de leur programme ou même influencer sur les grandes orientations de ces programmes. Pourtant, l'Ordre selon la loi, doit procéder à l'évaluation des programmes de formation universitaire et accréditer ces programmes!
- \* Cependant, il existe chez les professeurs une volonté d'unir les forces de la profession sous un même chapeau! La perception de l'Ordre par le corps professoral ne semble pas en faire l'organisme qui pourrait regrouper les forces de la profession sous son emblème!
- \* Ces constats nous font comprendre que malgré les efforts de concertation qui ont pu être faits, les réalités n'ont pas beaucoup changé depuis 1987. Si on veut mieux faire connaître la formation en urbanisme et en aménagement du territoire, si on veut mieux préparer les jeunes professionnels au marché du travail et améliorer la formation des professionnels qui sont déjà sur le marché, une concertation de tous les intervenants nous apparaît nécessaire.
- \* La problématique de la formation ne doit pas se limiter à un seul intervenant ni même à deux; elle est dans les faits une préoccupation de tous les intervenants, à tous les paliers d'intervention! À ce titre, les ententes de partenariat signées depuis deux ans par l'ordre sont un pas dans la bonne direction.
- \* En ce qui a trait aux moyens suggérés par le comité 85-88 pour mieux faire connaître auprès des municipalités les prestations et les compétences des professionnels de l'urbanisme, les efforts d'actualisation des messages de la CPUQ et de promotion de méthodes d'évaluation de projets ont été beaucoup plus des efforts individuels de professionnels impliqués directement dans l'action que des efforts concertés issus de l'actualisation ou de la promotion faite par la CPUQ.
- \* Plusieurs professionnels qui travaillent en milieu municipal ne semblent pas intéressés à devenir membre de l'Ordre; la perception relative au faible niveau de services offerts par l'ordre, le fait que la plupart des municipalités n'exigent pas un tel membership et la perception de l'Ordre comme un organisme froid et pour

certaines comme une secte semblent autant de facteurs expliquant ce manque d'intérêt! Des changements récents au niveau des services offerts pourraient modifier cette situation; encore, faudrait-il que l'Ordre puisse améliorer son image pour convaincre ces professionnels.

### **La CPUQ doit élargir le bassin de clientèle à atteindre**

**Une stratégie d'action et de communication pour atteindre les clientèles et promouvoir l'urbanisme. Cette stratégie globale jugée essentielle par le Comité 85-88 permettrait de situer les moyens d'action proposés dans leur juste perspective et d'en assurer l'impact maximum dans la cohérence et dans une essentielle continuité!**

- \* En 1995, un plan de communication a bien été produit par un comité de l'Ordre. Ce plan stratégique a provoqué plusieurs changements positifs au sein de l'organisme. Cependant faute de ressources financières et humaines plusieurs éléments de ce plan de communication n'ont pu se concrétiser. Ce plan demeure encore aujourd'hui d'actualité. Le Bureau de l'Ordre s'y réfère encore aujourd'hui en tentant de l'adapter aux impératifs des années 2000!
- \* Malgré la cohérence de ce plan de communication, l'Ordre n'a pu en assurer la réalisation intégrale ce qui nous reporte à la nécessité évoquée en 1988 de provoquer l'union des forces des nombreux intervenants qui sont actifs dans le monde de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire!
- \* Comme on le soulignait en 1988, l'Ordre n'a pas le monopole de la promotion de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des multiples facettes que revêt cette discipline.
- \* Les rapprochements attendus, la concertation avec les autres intervenants (MAMM et autres intervenants gouvernementaux, associations du monde municipal, regroupements professionnels, etc.) ne se sont pas faits sur un mode continu. Ils se sont limités à des événements ponctuels qui ont beaucoup de mérite mais qui ne peuvent assurer un rayonnement durable à la profession. L'Ordre tente depuis deux ans d'assurer un partenariat continu avec les différents intervenants. Malgré des résultats très positifs jusqu'à maintenant, l'Ordre pourra-t-il assurer le leadership nécessaire dans les cinq prochaines années pour entretenir des liens continus avec ces intervenants?
- \* Un nouvel organisme chapeautant tous les intervenants est-il une nécessité? Une stratégie globale d'action et de communication regroupant tous les intervenants peut-elle donner une réponse adéquate à la valorisation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire? Doit-on explorer d'autres dimensions, d'autres moyens pour donner à l'urbanisme et l'aménagement du territoire la place qui lui revient?
- \* L'enquête 2001 pourra sans aucun doute nous donner des éléments de réponses à ces questions et proposer une vision et des solutions concrètement réalisables!

## 4.0 **ÉTUDES SUR L'EMPLOI 2001-2003**

---

Le Comité a eu recours à la firme Multi Réso inc, spécialisée en sondage, pour réaliser le profil du marché de l'emploi. Dans sa démarche, le consultant a utilisé un questionnaire (voir annexe 4) proposé par le Comité de travail auquel ont été intégrées les préoccupations énoncées par le Comité d'orientation.

Les résultats de l'enquête Multi Réso révèlent un portrait de la situation du marché de l'emploi en aménagement/urbanisme au Québec à l'aube des années 2000. Toutefois, considérant la faible représentativité des jeunes au sein des diplômés les membres du Comité ont eu recours à des groupes de discussions « focus groups » pour fouiller davantage certaines questions (voir annexe 5). L'on a également fait appel à des groupes de discussions pour établir le point de vue des employeurs.

Le texte qui suit présente les points saillants des travaux effectués par Multi Réso et es groupes de discussions « focus groups ».

### 4.1 **RÉSULTATS DU SONDRAGE MULTI RÉSO**

Le sondage effectué a fait appel à des banques de données existantes. Ainsi, on a eu recours à la liste des diplômés en urbanisme ou en aménagement des universités de Montréal, McGill et du Québec pour créer un échantillon de trois cents individus associés au segment des « diplômés ». Cent cinquante et un questionnaires ont été complétés par téléphone.

Pour ce qui est du segment « Ordre », on a réalisé un sondage par internet auprès des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec possédant une adresse courriel. L'échantillon était constitué de six cents individus, et deux cent soixante-cinq personnes ont complété le questionnaire.

Au total, par le biais du sondage et de l'enquête téléphonique, quatre cent seize individus ont alimenté les résultats de la consultation.

#### 4.1.1 **Le profil sociodémographique des répondants**

Les individus qui exercent la profession offrent une image relativement homogène en ce qui concerne la langue maternelle (français), l'âge (vieillessement de la main-d'œuvre) et les lieux d'emplois (localisés dans les grands centres urbains). D'une façon plus spécifique, le profil sociodémographique se résume à ce qui suit :

- l'âge moyen des répondants est de plus de 40 ans (41 ans diplômés / 42 Ordre).<sup>3</sup>
- plus de 85 % des répondants sont de langue maternelle française (85 % diplômés / 95 % Ordre).
- 75 % de l'emploi en urbanisme / aménagement est principalement concentré dans les régions urbaines de Montréal et de Québec.

---

<sup>3</sup> Les résultats de l'enquête utilisent le terme « diplômés » pour référer aux diplômés des différentes universités; tandis qu'ils utilisent le terme « Ordre » pour référer aux membres de l'OUQ et de l'AUAMQ.

- le segment « Ordre » comprend un membre féminin sur quatre, ce qui est nettement moins que la population du segment « diplômés » où l'on compte plus d'une femme sur trois individus.
- les revenus des répondants du segment « Ordre » sont marginalement plus élevés que ceux des « diplômés » en général; 62 700 \$ en moyenne pour le segment « Ordre » contre 56 300 \$ pour le segment des diplômés(voir tableau qui suit).
- 51 % des « diplômés » ont un revenu inférieur à 55 000 \$ contre 36 % des répondants du segment « Ordre » (voir tableau qui suit).<sup>4</sup>

**Tableau No 4.1 : Revenu**

Revenu	Diplômés		Ordre		Diplômés et Ordre
	N <sup>bre</sup> réel=151	%	N <sup>bre</sup> réel=308	%	N <sup>bre</sup> réel=459
0- 25 000\$	7	11	1	3	3
25 001- 35 000\$	13	20	5	15	8
35 001- 45 000\$	17	26	17	52	17
45 001- 55 000\$	13	20	15	46	14
55 001- 75 000\$	23	35	31	95	28
75 001- 100 000\$	11	17	17	52	15
100 001- 150 000\$	4	6	5	15	5
150 001\$ et plus	1	2	1	3	1
Refus	11	17	8	25	9
<b>Moyenne</b>	<b>56 300 \$</b>		<b>62 700 \$</b>		

Source : Le Groupe Multi Réso inc. (2001), Enquête sur l'emploi en urbanisme et aménagement du territoire.

#### 4.1.2 La formation des répondants

Bien que le baccalauréat en urbanisme et en aménagement représente dans plus de 40% des cas la formation de base des répondants, l'on remarque que les diplômés (par rapport au segment de l'« Ordre ») puisent dans un éventail plus large de formations leur scolarité de base. La majorité des répondants sont détenteurs d'une maîtrise. La maîtrise, la plus convoitée en dehors de l'urbanisme et de l'aménagement est le MBA. La majorité des répondants ont débuté leur maîtrise immédiatement après l'obtention de leur diplôme de baccalauréat. Dans une même proportion, ils estiment que leur formation universitaire les a bien préparé au marché de l'emploi. Les points saillants peuvent se résumer à ce qui suit :

- un répondant sur deux du segment « Ordre » (4 diplômés sur 10) a obtenu un baccalauréat en urbanisme / aménagement tandis que les autres l'ont obtenu en géographie, en sociologie et en architecture principalement;

<sup>4</sup> Selon le questionnaire l'on référerait aux revenus familiaux.

- près de sept diplômés sur dix ont une maîtrise (seuls les diplômés de l'UQAM plus jeunes que les autres ne possèdent pas ce diplôme en très grande majorité). Les deux tiers des maîtrises sont dans le domaine de l'urbanisme, une sur cinq est en aménagement et une sur dix dans un autre domaine, principalement le MBA;
- 70 % des diplômés et 64 % de l'« Ordre » sont détenteurs d'un diplôme de maîtrise;
- plus de 50% des répondants (61 % diplômés / 56 % Ordre) ont débuté leur maîtrise immédiatement après le baccalauréat;
- plus de trois individus sur quatre (75 % diplômés / 80 % Ordre) estiment avoir eu une formation universitaire qui les a bien préparés aux emplois occupés par la suite;
- moins d'un répondant sur 20 du segment « Ordre » a obtenu son diplôme dans les cinq dernières années;
- un répondant sur deux du segment « Ordre » a suivi des cours de formation après la fin de ses études universitaires (nettement moins de diplômés avec 25 %). La gestion, le droit / réglementation et la géomatique ont été les matières les plus populaires.

#### **4.1.3 L'emploi occupé par les répondants**

En résumé, une majorité de répondants ont trouvé un premier emploi qu'ils considèrent être totalement dans le domaine de l'urbanisme/aménagement. Dans tous les secteurs d'activité, une proportion plus grande d'individus du segment des « diplômés » (par rapport au segment « Ordre ») ne travaillent pas du tout dans le domaine de l'urbanisme/aménagement. Les répondants sont stables dans leur emploi actuel. Une grande majorité d'entre eux travaillent à temps plein et oeuvrent dans la fonction publique municipale. Seulement 3 % sont sans travail.

Cependant, un peu plus de 20 % des répondants sont contractuels ou travailleurs autonomes. Les gens oeuvrant dans le domaine privé ont un profil plus jeune et la proportion de diplômés travaillant dans le secteur privé est plus importante que chez les individus du segment « Ordre ». L'emploi dans le secteur privé se répartit assez également entre les firmes de consultation en urbanisme/aménagement, les travailleurs autonomes et firmes de consultation oeuvrant dans d'autres domaines que l'urbanisme ou l'aménagement. La compilation des résultats permet de dégager les éléments suivants :

- 52 % des diplômés contre 76 % de l'« Ordre » considèrent qu'ils ont trouvé un premier emploi totalement relié au domaine de l'urbanisme/aménagement;
- la représentativité des individus ne travaillant pas du tout dans le domaine de l'urbanisme/aménagement est toujours plus élevée chez les « les diplômés » qu'au sein du segment de l'« Ordre », et ce, indépendamment du secteur d'activités. Ainsi, 53 % du segment des « diplômés » contre 13 % du segment de l'« Ordre » dans le secteur privé ne travaillent pas du tout dans le domaine de l'urbanisme. Il en est de même du secteur public où 8 % des « diplômés » dans le secteur public ne travaillent pas du tout dans le domaine de l'urbanisme, contre 3 % du segment de l'« Ordre »;
- les répondants sont stables dans leur emploi actuel avec 9 à 10 ans d'ancienneté;
- 94 % des répondants travaillent à temps plein; seulement 3 % sont sans travail;



- 74 % des répondants travaillant dans la fonction publique travaillent au sein d'une municipalité;
- 21 % des répondants sont contractuels ou travailleurs autonomes;
- 32 % des diplômés contre seulement 17 % du segment « Ordre » œuvrent dans le secteur privé;
- un individu sur trois œuvrant dans le domaine privé a le statut de travailleur autonome;
- les tâches les plus fréquemment réalisées au travail sont, par ordre d'importance :
  - les communications;
  - l'administration;
  - le développement de stratégies, de politiques et de programmes;
  - l'évaluation de projets;
  - l'élaboration d'instruments d'urbanisme;
  - la réalisation d'inventaires et d'analyses préliminaires.
- les autres secteurs d'activités économiques mentionnés comme non reliés au domaine de l'urbanisme/aménagement par les répondants qui travaillent pour une compagnie privée sont :
  - finance / économie;
  - construction / matériaux;
  - alimentation;
  - communication;
  - génie.
- même si l'emploi est concentré dans les grands centres, les individus du segment « Ordre » sont plus présents en région.

**Tableau No 4.2 : Relation de l'employeur/organisation avec le domaine de l'urbanisme/aménagement**

	Diplômés et Ordre	
	n <sup>bre</sup> réel	%
<b>S.Public</b>	257	
Totalement	51	19
Partiellement	189	73
Pas du tout	18	07
<b>S.Parapublique</b>	38	
Totalement	03	07
Partiellement	26	68
Pas du tout	10	26
<b>S.Privé</b>	85	
Totalement	24	28
Partiellement	35	41
Pas du tout	26	30
<b>T.Autonome</b>	45	
Totalement	14	32
Partiellement	21	47
Pas du tout	8	18

Source : Le Groupe Multi Réso inc. (2001), *Enquête sur l'emploi en urbanisme et aménagement du territoire*.

C'est dans la fonction publique que l'on rencontre le plus fort pourcentage (93 %) des répondants qui considèrent que leur organisation œuvre totalement ou partiellement dans le domaine de l'urbanisme. Par contre, c'est dans le secteur privé que l'on rencontre le plus faible pourcentage (69 %) des répondants qui considèrent que leur organisation œuvre totalement ou partiellement dans le domaine de l'urbanisme.

#### 4.1.4 Le membership à divers ordres ou associations professionnelles

Les memberships les plus fréquents, outre l'Ordre des urbanistes du Québec, sont ceux de l'Association québécoise de l'urbanisme, des aménagistes régionaux et de l'Institut canadien des urbanistes. Cependant, la méthodologie d'enquête a conduit à sous-estimer l'adhésion à l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec.

En effet, 97 % des répondants du segment « Ordre » sont membres de l'OUQ, 17 % de l'Association québécoise de l'urbanisme et 12 % de l'Institut canadien des urbanistes comparativement à 28 %, 1 % et 5 % chez les répondants du segment des diplômés.

## 4.2 LA SITUATION DES JEUNES DANS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

### 4.2.1 Le profil sociodémographique des jeunes

La présentation des principaux résultats de l'enquête Multi Réso nous a permis de constater que le groupe des jeunes y est relativement peu présent. En effet, les jeunes de 35 ans et moins ne représentent que 26 % du segment des diplômés et 21 % du segment de l'« Ordre ».

Les chiffres nous indiquent en effet qu'ils sont peu nombreux devant le groupe qui les a précédés dans la pratique professionnelle, soient les 36-50 ans qui forment la forte majorité des professionnels des deux segments. Cela induit du même coup une certaine prudence dans la formulation de conclusions et a amené le Comité à recourir aux groupes de discussions pour préciser certains éléments :

- moins d'une personne sur 20 du segment « Ordre » a obtenu son diplôme dans les 5 dernières années;
- la moyenne d'âge du segment des diplômés en urbanisme/aménagement et du segment « Ordre » est d'un peu plus de 40 ans;
- le segment des diplômés compte toutefois plus de jeunes individus de moins de 30 ans.

	Diplômés	Ordre
Base : tous	(151)	(308)
Âge	%	%
30 ans et -	15	7
31-35 ans	11	14
36-40 ans	19	20
41-45 ans	23	26
46-50 ans	15	16
51-59 ans	11	13
60 ans et +	4	3
Refus	2	0
<b>Moyenne</b>	<b>41 ans</b>	<b>42 ans</b>

D'autre part, si l'on s'intéresse aux revenus, l'enquête Multi Réso nous permet de constater que ceux-ci augmentent substantiellement avec l'âge des répondants. Bien que la différence s'avère importante entre les deux groupes d'âge identifiés (40 ans et moins / 41 ans et plus), soulignons que cet écart semble représenter la tendance générale à la hausse du revenu au cours d'une carrière.

#### 4.2.2 La formation et les jeunes

Incidence des diplômes de maîtrise	
41 ans et + :	88 %
40 ans et - :	51 %

Au niveau de la formation universitaire, c'est l'incidence des diplômes de maîtrise qui varie le plus en fonction de l'âge des répondants. Les plus âgés (41 ans et plus) sont beaucoup plus nombreux à avoir complété une maîtrise. À cet effet, il faut se rappeler l'évolution de la formation universitaire qui n'offrait la formation en urbanisme qu'au niveau de la maîtrise jusqu'au milieu des années 70.

	Moyenne des revenus annuels	40 ans et moins	41 ans et plus
Diplômés :		44 600 \$	68 000 \$
Ordre :		50 700 \$	72 000 \$

Parallèlement, ce sont les répondants les plus âgés qui affirment le plus clairement avoir reçu une bonne préparation quant à l'emploi occupé.

Ce phénomène se vérifie chez le segment de l'« Ordre ». Inversement, l'impression d'avoir mal été préparé est surtout partagée par des gens plus jeunes avec baccalauréat seulement.

#### 4.2.3 L'emploi et les jeunes

Le rapport du groupe Multi Réso nous permet de tirer plusieurs constats quant à la relation des jeunes urbanistes et aménagistes à l'emploi. Notons toutefois que ces tendances cernent une réalité partielle et potentiellement trompeuse vu la répartition des groupes d'âge en deux groupes très vastes, soient les 40 ans et moins et les 41 ans et plus. Par exemple, il serait vraisemblable de croire que cette répartition des âges traduit l'accès au marché du travail d'individus qui ont terminé leurs études il y a plusieurs années, au

moment où la réalité du marché de l'emploi était bien différente d'aujourd'hui. Rappelons toutefois que cette répartition était nécessaire afin de rencontrer les standards de validité statistique et qu'on peut malgré tout en tirer certaines indications quant à la transition études/travail des diplômés en urbanisme. Les résultats de l'enquête permettent de dégager les éléments suivants :

a) *Le nombre de mois écoulés entre le dernier diplôme d'études et le premier emploi*

- Le temps moyen requis pour trouver un premier emploi était d'environ quatre mois. Les diplômés aujourd'hui âgés de 41 ans et plus ont trouvé leur premier emploi en moins de deux mois en moyenne, alors que les plus jeunes de 40 ans et moins ont pris en moyenne plus de six mois pour y arriver.

b) *La relation du premier emploi avec le domaine de l'urbanisme*

- Les personnes qui n'ont pas trouvé leur premier emploi dans le domaine (emploi pas du tout relié) proviennent plus du groupe d'âge des 40 ans et moins (42 %) que du groupe d'âge des 41 ans et plus (10 %);
- Seulement 4 % du segment de l'« Ordre » ont trouvé un premier emploi qui n'était pas du tout dans le domaine, tandis que 25 % des diplômés ont eu un premier emploi qui n'était pas dans le domaine;
- Seulement 52 % des diplômés ont trouvé un premier emploi relié au domaine de l'urbanisme.

c) *Le nombre d'employeurs différents au cours de la carrière jusqu'à maintenant*

- Les gens âgés de 41 ans et plus ont travaillé pour 3,3 employeurs jusqu'à maintenant, ce qui n'est que marginalement plus élevé que pour les personnes de 40 ans et moins (3,0 employeurs);
- Compte tenu de la grande disparité dans la durée moyenne de carrière entre les deux groupes, on doit constater une accélération marquée du roulement dans les emplois chez les plus jeunes (le groupe des plus jeunes autant que le groupe des plus âgés ayant déjà travaillé pour plus de 3 employeurs différents).

d) *Les employés réguliers ou contractuels et travailleurs autonomes*

- Parmi le segment de l'« Ordre », les employés contractuels sont nettement plus des gens diplômés après 1986, avec des revenus personnels inférieurs à la moyenne.

e) *La proportion du temps total de travail consacré à des tâches relevant du domaine de l'urbanisme/aménagement*

- La proportion du temps de travail consacré à des tâches relevant du domaine de l'urbanisme baisse à mesure que l'âge et les revenus personnels augmentent.

## 4.3 RÉSULTATS DES GROUPES DE DISCUSSIONS

Après ce survol des témoignages relatifs aux secteurs d'emploi, nous présentons une synthèse de différents thèmes ayant fait l'objet de discussions dans chacun des groupes de discussions (« focus groups »). Ressortant de l'ensemble des groupes de discussions, certains constats viennent appuyer des tendances relevées par le rapport Multi Réso, notamment au niveau de l'emploi et des perceptions des jeunes face à l'emploi en urbanisme et en aménagement du territoire et à la profession des urbanistes/aménagistes en général.

### 4.3.1 Discussions menées auprès des jeunes diplômés

Les groupes de discussions menées auprès des jeunes diplômés ont réuni vingt-quatre participants. Ces jeunes provenaient des secteurs privé et public, mais aussi du milieu associatif et communautaire. Quatre rencontres ont été tenues au mois de mars 2002. Ces rencontres étaient animées par un expert dans le domaine et un membre du Comité y assistait à titre d'observateur. Les participants ont été choisis selon trois critères :

- détenir une expérience dans l'un des quatre milieux de travail retenu;
- avoir reçu un diplôme au cours des sept dernières années;
- être âgé de moins de 35 ans.

Les constats suivants sont ressortis des discussions :

#### a) *La recherche d'emploi à la fin des études*

- Le jeune diplômé ne bénéficie d'aucune assistance structurée pour sa recherche d'emploi. Il le regrette, sans pour autant considérer qu'il s'agit là d'une obligation des institutions d'enseignement. L'« Ordre » n'est pas mentionné comme une aide possible.
- Certains professeurs aident les étudiants, tout au moins certains d'entre eux, mais sur une base volontaire.
- Le processus naturel qui permet de trouver un emploi est celui du stage, qui peut se prolonger par une proposition d'emploi ou en générer une dans les mois qui suivent.
- Les premières expériences d'emploi sont souvent précaires et l'atteinte d'une certaine stabilité est loin d'être aisée.
- L'envoi de *curriculum vitae* est considéré comme inefficace.

#### b) *La relation du premier emploi avec le domaine de l'urbanisme*

- Selon les participants aux groupes de discussions, il y a unanimité pour dire que plus de 60 % (allant jusqu'à 90 %) des finissants du baccalauréat (excluant ceux qui font une maîtrise) trouvent leur emploi dans différents domaines qui n'ont aucun rapport avec l'urbanisme. Notons qu'on ne parle pas ici d'emplois en transport ou en logement, mais de domaines où la formation n'a aucune pertinence.

c) *Le point de vue sur la formation en urbanisme*

- De façon générale, les personnes rencontrées ne portent pas de jugement négatif sur la formation reçue en regard de l'emploi. Les discussions n'ont cependant pas porté de façon détaillée sur le contenu de la formation.
- Il faut retenir que les diplômés ne voient pas d'enjeu majeur quant au rapport entre la formation reçue et la pratique professionnelle qui s'ensuit.
- Certains jeunes travaillant dans le domaine privé auraient souhaité avoir une formation en économie de l'aménagement.

d) *La notoriété de la profession*

- La profession et le titre d'urbaniste restent largement méconnus des employeurs.
- Il semble en fait que seules les municipalités connaissent la profession.

e) *Le rôle de l'« Ordre » professionnel*

- Les participants doutent de l'intérêt qu'il y a à devenir membre de l'« Ordre ». On comprend bien que cela donne droit à l'utilisation du titre, que cela peut aider à trouver un emploi, qu'il y a là une reconnaissance, mais la conviction n'est pas forte.
- Ils seraient plus attirés par un Ordre impliqué dans les affaires publiques, dont la notoriété et la reconnaissance apporteraient une valeur ajoutée à leur diplôme. D'ailleurs, une des premières critiques spontanées est l'absence de l'« Ordre » dans les grands débats d'aménagement, absence qu'ils ne comprennent pas.
- Les interprétations qu'il donne de cette absence ne sont pas de nature à leur rendre l'« Ordre » sympathique : conflits internes, incapacité de trouver des consensus, absence de vision.
- L'« Ordre » est perçu comme peu ouvert aux réalités de la pratique, qui amènent les diplômés à travailler ailleurs que dans les municipalités et à acquérir une expérience qui n'est pas que celle de la réglementation.
- Les activités de l'« Ordre » sont perçues comme limitées. Les services sont réduits. La mission de protection n'est pas comprise : « protéger contre quoi ? ».

f) *La pratique en milieu municipal*

- La pratique en milieu municipal est jugée peu attrayante par la grande majorité des personnes rencontrées, qu'elles travaillent en milieu municipal ou non. À l'université, le milieu municipal est mal perçu par les étudiants, qui y voient une absence de défi, une soumission au politique et un manque de dynamisme.
- Le travail effectué est du niveau de technicien; cela ne paraît pas en accord avec la formation universitaire reçue. Cette situation est jugée anormale et se prolonge au-delà d'une période acceptable selon les participants.

- On n'attend pas forcément de conseil ou de créativité de leur part. Les participants mentionnent le faible niveau de salaire qui accompagne le peu d'attentes du milieu municipal envers leur travail.
- Les possibilités d'évolution dans la municipalité sont limitées. Le tour du défi professionnel est vite fait et laisse insatisfait : contenu du travail, absence de jugement professionnel indépendant (rapport aux élus), faible marge de manœuvre, répétitivité, impossibilité d'exprimer sa créativité, entre les règlements et les élus, etc.
- Lorsque la municipalité recherche un contenu ou un conseil vraiment professionnel, elle va le chercher à l'extérieur, auprès de firmes de consultants.
- Les directeurs de service eux-mêmes font en grande partie des tâches administratives.
- La perception des participants face aux attentes du milieu municipal envers les urbanistes, pouvant correspondre à leur « valeur ajoutée », se résume par les points suivants :
  - maîtrise technique;
  - capacité de communiquer;
  - capacité de négocier.

*g) La pratique privée*

- Les participants travaillant dans le privé semblent motivés et valorisés. Leur travail est orienté vers la recherche de solutions. Il n'est pas routinier.
- La perception des participants quant aux attentes du milieu privé envers les urbanistes nous renseigne sur la valeur ajoutée qu'ils considèrent apporter en tant que professionnels :
  - vision plus large et plus intégrée que celle des autres professionnels;
  - compréhension de divers langages ou pratiques spécialisés;
  - capacités de communication;
  - maîtrise des outils pertinents (réglementaires ou autres).
- Ces urbanistes interviennent chez des consultants ou des entreprises gérant des réseaux d'établissements ou des linéaires : stations-service, supermarchés, restauration, réseaux de communication, etc.

*h) La pratique dans le secteur gouvernemental ou parapublic*

- Les urbanistes/aménagistes oeuvrant dans le secteur gouvernemental ou parapublic semblent plus proches de leurs collègues du secteur privé, en ce sens qu'ils mettent pleinement à contribution leur formation, au service de la mission de leur organisme.
- Les caractéristiques relatives à la valeur ajoutée des urbanistes sont les mêmes que celles mentionnées dans le groupe de discussions du milieu de la pratique privée :
  - vision plus large et plus intégrée que celle des autres professionnels;
  - compréhension de divers langages ou pratiques spécialisés;

- capacités de communication;
- maîtrise des outils pertinents (réglementaires ou autres).

i) *La pratique dans les secteurs associatifs et communautaires*

- Ce secteur d'emploi ne présente aucune spécificité particulière en regard de la profession. À une exception près, aucun des participants n'a fait état d'une vocation particulière qui l'aurait amené à travailler dans ce secteur.
- On constate que l'urbaniste est formé dans différents domaines comme l'aménagement urbain, les transports, l'habitation, le patrimoine, l'environnement, que sa formation est ouverte et multidisciplinaire et que de ce fait, il trouve aussi des emplois en milieu associatif ou communautaire.
- Ces milieux sont probablement en croissance, mais l'important est de reconnaître la capacité de l'urbaniste à travailler dans différents domaines de la vie urbaine ou rurale, locale ou régionale, moyennant une formation adaptée.

#### **4.3.2 Discussions menées auprès des employeurs**

Trois groupes de discussions ont été tenus avec des représentants d'employeurs, certains étant urbanistes :

- un premier groupe « administration publique » réunissait, le 30 mai 2002, six représentants du MAMM, du MTQ, de Tourisme Québec et du ministère du Conseil exécutif;
- un second groupe rassemblait, le 6 juin 2002, six directeurs généraux de municipalités ou d'arrondissements de la région de Montréal et le directeur exécutif de l'Association des directeurs municipaux du Québec.;
- la dernière rencontre tenue en septembre 2002 regroupait 6 représentants du secteur privé.

Ces rencontres se sont tenues en présence de deux observateurs de l'« Ordre ». Nous n'avons aucune raison de penser que cette présence ait pu limiter la liberté de parole des intervenants. L'objectif de ces rencontres était de mieux comprendre les tendances et l'environnement de pratique des urbanistes d'aujourd'hui, la pratique de recrutement, la performance, les forces et les faiblesses des jeunes diplômés.

##### **1) Le gouvernement provincial**

###### ***La pratique professionnelle***

La fonction publique gouvernementale québécoise a recours à des diplômés en urbanisme ou en aménagement du territoire pour deux types de pratiques que l'on pourrait qualifier de la façon suivante : la pratique réglementaire et de la pratique multidisciplinaire.

Dans le premier cas, elle recherche une formation et une compétence bien spécifiques que seul l'urbaniste peut offrir. Le nombre de postes correspondants est limité et est concentré chez un nombre réduit d'employeurs : principalement le MAMM et aussi certains autres ministères, dès que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme entre en jeu : Richesses naturelles, Transports, Environnement.



Dans le second cas, la formation recherchée n'est pas obligatoirement celle de l'urbaniste; les économistes, les géographes, les aménagistes en général peuvent satisfaire aux besoins.

La pratique de l'urbaniste dans le champ réglementaire est sans doute la pratique la plus spécialisée du diplômé. Elle a ses exigences, ses débouchés et sa logique de carrière. Le séjour dans une municipalité et la pratique des tâches d'inspecteur municipal sont vus d'un bon œil et devraient être encouragés : ce type d'expérience renforce la connaissance pratique des diplômés et leur capacité à établir et à gérer une réglementation. La vision du futur est optimiste : le développement des responsabilités des MRC en aménagement est susceptible de créer de nouvelles opportunités.

Il ressort des discussions que ce modèle n'est pas le modèle dominant, qu'il ne traduit qu'une partie de la réalité et des enjeux du diplômé et qu'il serait en conséquence inopportun de raisonner sur l'ensemble de la profession à partir de lui. Les échanges avec les jeunes diplômés ont montré les limites et le peu d'intérêt pour ce type de pratique, qui ne rejoint apparemment qu'une minorité d'entre eux. Il semble que la pratique réglementaire demande une attitude d'esprit bien particulière qui est loin d'être partagée par tous. Les diplômés et la majorité des employeurs mettent de l'avant des aspirations différentes, qui sont plutôt tournées vers la pratique multidisciplinaire, la transformation de l'espace, les problématiques socio-économiques, le développement des fonctions urbaines. Ils considèrent que les postes d'inspecteurs municipaux ne devraient pas être occupés par des titulaires de maîtrise ni même de baccalauréat, mais plutôt par des titulaires de DEC.

Il y a donc un besoin et une place pour l'urbanisme réglementaire, au niveau de la pratique et de la formation, mais elle doit être bien circonscrite et ne pas être considérée comme l'essence même de la profession.

Cette conclusion renvoie à une lecture de la pratique publique en urbanisme au Québec qui est faite par certains intervenants. Cette pratique est très « réglementaire ». Les urbanistes interviennent dans la préparation des outils. Une fois les schémas et règlements achevés, ils changent de fonction et font de l'administration. L'environnement municipal ne les conduit pas à une pratique plus ouverte, plus continue et plus orientée sur un aménagement et des espaces de qualité. L'augmentation importante des programmes de formation au baccalauréat et en maîtrise entre 1975 et 1980 a suivi les développements législatifs et a anticipé une demande qui s'est avérée plus faible que prévue, car la Loi n'a pas suffisamment transformé les mentalités face à l'aménagement et l'urbanisme.

### ***Les forces et les faiblesses des diplômés***

Les employeurs du gouvernement reconnaissent les atouts suivants aux diplômés en urbanisme :

- large champ de connaissances;
- capacité d'analyse;
- capacité d'adaptation professionnelle;
- maîtrise des outils informatiques, géomatiques.

Une faiblesse largement identifiée et considérée comme importante chez les jeunes se situe au niveau de l'écriture; pour l'embauche, il s'agit là d'un critère très souvent éliminatoire.

## ***La formation***

La formation pourrait être organisée de façon à ce que l'étudiant puisse se prévaloir auprès de l'employeur d'une offre plus précise que celle de l'urbaniste au sens large. Des spécialités pourraient être développées comme le transport, l'habitation, l'environnement, le patrimoine, le paysage, le design urbain. La réglementation pourrait alors être une de ses spécialisations.

Les employeurs louent le principe du stage coopératif de l'Université de Sherbrooke, qui devrait être étendu à toutes les universités.

## ***L'« Ordre »***

L'implication de l'« Ordre » dans les débats publics apparaît comme un moyen de le faire davantage connaître mais surtout de mobiliser la profession et de la faire reconnaître. Plusieurs croient que les urbanistes sont liés par l'intérêt de leur employeur et ne peuvent donc exprimer leur pensée. Pourtant, l'« Ordre » pourrait s'exprimer sur des projets, des programmes ou des politiques au travers de principes de base auxquels il croit. L'« Ordre » pourrait aussi susciter des débats, sensibiliser les élus, faire de la formation.

## **2) Les municipalités**

### ***Le recrutement et la rémunération***

On note différentes pratiques de dotation : annonces dans carrières et professions, approches par personnes contacts, utilisation du réseau de connaissances. Dans tous les cas, on demande un minimum d'expérience de travail. Souvent l'appartenance à l'OUQ est exigée, ce qui assure que le candidat a au moins deux années d'expérience pertinente. Les budgets restreints font en sorte que les candidats recherchés doivent laisser entrevoir une capacité d'être opérationnels dès leur embauche. Cela limite les possibilités d'emploi pour les jeunes.

Pour certains des DG rencontrés, le stage est une bonne manière d'apprécier les qualités d'un urbaniste. Il offre aussi la possibilité de se défaire élégamment d'un candidat qui ne fait pas l'affaire. Presque tous affirment engager des stagiaires durant les périodes estivales. Le stagiaire n'est presque jamais affecté à la réalisation des tâches quotidiennes de l'urbaniste municipal mais plutôt à la réalisation d'un projet particulier.

En ce qui a trait à la rémunération, l'urbaniste est l'enfant pauvre des professionnels en milieu municipal. Puisqu'il n'a pas de champs de pratique exclusif, que son expertise porte sur quelque chose qui n'est pas mesurable (comparativement à l'ingénieur), qu'il est souvent perçu comme l'empêcheur de faire et aussi parce que les décideurs ont l'impression de pouvoir être eux-mêmes urbanistes sur le coin de leur table, l'urbaniste ne réussit que difficilement à justifier sa prestation. Sa rémunération s'établit en conséquence.

### ***Les attentes***

Les qualités recherchées diffèrent d'un DG à l'autre. Certains recherchent quelqu'un qui a les « pieds sur terre », avec un bon sens pratique, alors que d'autres accordent leur préférence à un candidat qui est une personne d'idées, même s'il est un peu rêveur.

En milieu municipal, l'urbaniste est perçu comme le professionnel généraliste qui est apte à remplir les rôles suivants :

- gestionnaire de projet;
- expert technique en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- animateur de CCU;
- interlocuteur avec les promoteurs;
- interaction avec les autres services de la ville;
- influencer et faciliter la prise de décision dans les domaines qui touchent sa compétence.

Dans l'esprit des DG interviewés, l'urbaniste municipal n'est pas un concepteur de plan ou de projet. On ne reconnaît pas sa compétence technique dans ce domaine et cela ne fait pas partie des attentes à son égard.

Le rôle polyvalent de l'urbaniste est d'autant plus essentiel que, les budgets étant partout limités, les urbanistes sont appelés à combler seuls plusieurs tâches qui incomberaient à plusieurs personnes dans des structures plus importantes. Cependant, avant de parvenir à remplir tous ces rôles, il faut un minimum de cinq années pour qu'un urbaniste « performe » bien dans sa tâche. Pour pouvoir postuler sur un poste de cadre, il est presque requis d'avoir pratiqué en milieu municipal et d'avoir acquis une bonne connaissance du processus de décision dans une structure municipale.

Bien que la compétence technique des candidats rencontrés soit presque toujours d'un niveau assez élevé, presque tous affichent une difficulté à délivrer leur message ou leur dossier aux décideurs. Ils s'enferment dans un vocabulaire technique, manquent de sensibilité à l'égard des attentes des élus et éprouvent de la difficulté à s'adapter aux besoins exprimés par les citoyens.

On demande aussi à l'urbaniste de faire preuve de souplesse dans son approche avec les décideurs. Il doit savoir accepter que d'autres raisons que la seule logique urbanistique puisse motiver certaines décisions. Les urbanistes qui ont une longue expérience professionnelle manquent souvent de cette souplesse.

On s'attend à ce que les urbanistes changent leur attitude face aux projets de développement. Ils doivent adopter une attitude de « facilitateurs » de projets, plutôt que d'avoir le réflexe de trouver les raisons pour lesquelles un projet ne peut se réaliser. Ceux qui sont les plus appréciés sont ceux qui aident à adapter les projets en fonction des objectifs de planification de la Ville, plutôt que de simplement dire non au promoteur.

Également, les urbanistes devront orienter leur pratique vers celle du redéveloppement et apprendre à convaincre les décideurs de la pertinence de redévelopper leur ville plutôt que de développer de l'espace nouveau.

### ***La formation***

Les participants n'établissent pas de distinction entre la formation de niveau baccalauréat et celle de niveau maîtrise. Au plan technique, les urbanistes sont compétents et la formation universitaire est à la hauteur des attentes et prépare bien les jeunes urbanistes.

La lacune principale réside dans l'absence de préparation à composer avec un conseil municipal, à comprendre comment fonctionne la prise de décision au niveau politique, quelles sont les préoccupations premières d'un conseiller, d'un maire, d'un DG. Pour

cela, l'enseignement est insuffisant, car même si l'essentiel s'apprend « sur le tas », un minimum pourrait être consenti sur cette dimension de la pratique.

Il manque aussi une préparation universitaire sur le rôle du gestionnaire qu'à court terme l'urbaniste en milieu municipal sera appelé à jouer : gestionnaire de projet, gestionnaire de personnel, gestionnaire de contrat à un consultant, etc. Pour cela il faut montrer aux étudiants l'art de l'écoute, de la communication, leur apprendre à « composer avec plutôt qu'à combattre ». Il faut que les étudiants entendent parler des besoins des citoyens, qu'ils développent leur compréhension du citoyen-client. Même si une part de cette connaissance sera acquise avec l'expérience, un minimum de connaissance peut être transmis par l'enseignement, par exemple par des études de cas. Les notions de base doivent figurer dans la description des cours que les étudiants universitaires doivent recevoir.

Pour les jeunes urbanistes, il est intéressant comme préparation de travail en milieu municipal d'acquérir une expérience de terrain, d'apprendre à toucher à tous les aspects de la tâche d'urbaniste, surtout si, comme c'est le cas pour plusieurs d'entre eux, ils sont appelés à travailler dans un petit milieu.

En conclusion sur la formation, les directeurs généraux reviennent sur deux termes auxquels ils attachent beaucoup d'importance dans l'attitude, la compétence, la formation que devraient posséder un urbaniste : facilitateur et communicateur.

### ***L'« Ordre »***

L'appartenance à l'OUQ n'est pas requise généralement. Pour les employeurs, il n'y a pas vraiment de valeur ajoutée, parce que le champ de pratique des urbanistes n'est pas défini et exclusif aux seuls membres de l'OUQ. Cependant, pour plusieurs des DG, l'appartenance à l'OUQ est un gage de compétence, par le fait qu'elle garantit que le candidat a réussi à passer à travers un processus de stage (que tous trouvent d'ailleurs très complexe) et aussi parce que l'appartenance à un ordre professionnel est une caution morale pour l'employeur.

Les DG s'entendent tous pour dire que l'OUQ aurait avantage à s'ouvrir sur le monde des DG pour notamment les sensibiliser sur les compétences des urbanistes et également entrer dans le cercle des gestionnaires municipaux. On entend peu parler des urbanistes au sein de l'association des DG et donc les DG ne pensent pas spontanément aux urbanistes comme gestionnaires municipaux.

### **3) Les employeurs du secteur privé**

#### ***Le recrutement***

Les employeurs représentés appartenaient principalement au secteur de l'immobilier commercial et avaient eux-mêmes une formation en aménagement ou en urbanisme.

Les compagnies de ce secteur emploient des urbanistes pour une raison essentiellement : ils sont les plus aptes à traiter avec les urbanistes municipaux, dans le contexte de discussions ou de négociations portant sur la réglementation municipale. Ils maîtrisent le langage, connaissent la réglementation et leur intervention rassure leurs confrères municipaux. Ils contribuent ainsi directement à la réalisation rapide des projets.

Ils peuvent aussi intervenir en design et conception, mais les postes sont plutôt des postes de gestionnaires de projets.

Le recrutement se fait surtout par contacts dans le milieu et relations, mais aussi par affichage dans les universités ou par recours à l'OUQ. Être membre de l'« Ordre » n'est pas un prérequis.

### **Les attentes et la formation**

Les faiblesses des étudiants récemment diplômés arrivant sur le marché du travail sont les suivantes :

- manque de sensibilité politique;
- manque de connaissance du fonctionnement interne des municipalités;
- déficiences dans l'écrit;
- au niveau baccalauréat, souvent manque de profondeur, de vision; attention surtout accordée aux outils, aux réalisations techniques. Le niveau maîtrise n'est pas obligatoire pour le genre d'emploi décrit.

La profession d'urbaniste est mal définie dans l'esprit du public et de grand nombre d'employeurs. Elle se limite souvent à l'aspect technique de la réglementation. Dans les municipalités, on la confond souvent avec celle de technicien municipal. On constate que la profession de « *planner* » est mieux définie et comprise en Ontario et aux États-Unis : elle semble plus imbriquée dans le processus de développement de la ville.

Cette portée limitée de la profession est renforcée par l'« Ordre » lui-même, si on se fie au contenu de ses examens d'admission (et au fait que le baccalauréat de Concordia n'est pas reconnu, selon un des participants). L'« Ordre » ne fait pas la promotion de la diversité des pratiques des urbanistes.

La profession a évolué suite à l'introduction de la LAU. Avant la loi, la discipline se construisait sur un discours théorique et conceptuel, sur la recherche. Avec la loi, le marché s'est développé du côté de la réglementation et des permis, dans les municipalités, avec le pendant du côté des promoteurs.

### **L'« Ordre »**

L'appartenance à l'OUQ ne donne pas grand chose. Pour un urbaniste travaillant pour un promoteur, il y a même le sentiment d'être rejeté (« les urbanistes travaillant pour un promoteur sont perçus comme des vendus »). (80 % des membres appartiennent au secteur public).

Les participants regrettent que l'« Ordre » ne s'exprime pas sur les enjeux de l'heure, qu'il ne véhicule pas d'orientations dans la profession. Les raisons imaginées sont : le manque de consensus lié à l'opposition public-privé, la peur de s'affirmer par rapport aux ingénieurs et architectes, le manque de confiance en soi.

## **4.4 LA COMPARAISON DES RÉSULTATS DES ÉTUDES DE 1985 ET DE 2002**

Les résultats des études sur l'emploi en urbanisme menées de 1985 à 1988 et celles conduites en 2001 et 2002 permettent de constater une constance de certains résultats et également des différences notables.

### ***La constance de certains résultats***

- La profession d'urbaniste est mal définie dans l'esprit du public et d'un grand nombre d'employeurs. Elle se limite souvent à l'aspect technique de la réglementation. De même, la définition imprécise du champ de pratique de l'urbanisme ne permet pas de bien cerner le rôle polyvalent qu'est appelé à jouer un urbaniste. Cette méconnaissance de la profession nuit à la visibilité des professionnels de l'urbanisme au profit d'autres groupes d'acteurs.
- La perception de l'« Ordre » des urbanistes par les diplômés, ou même de certains membres quant à son rôle et sa pertinence est souvent neutre, voire négative surtout de la part des diplômés. L'appartenance à l'O.U.Q. n'est généralement pas requise de la part des employeurs. Il n'y a pas vraiment de valeur ajoutée à leurs yeux puisque le champ de pratique de l'urbanisme n'est pas exclusif aux membres en règle.
- On reproche à l'« Ordre » de ne pas prendre position publiquement sur certains enjeux ou dossiers de l'heure et qu'il ne véhicule pas d'orientations claires dans la profession. De la part des jeunes diplômés, on ne voit pas toujours l'intérêt de devenir membre de l'« Ordre ». Ceux-ci seraient plus attirés par un ordre professionnel impliqué dans les affaires publiques dont la notoriété apporterait une plus grande reconnaissance de leur diplôme.
- La formation des urbanistes (baccalauréat ou maîtrise) est jugée généralement adéquate, autant par les urbanistes que les employeurs. Des spécialités pourraient avantageusement être développées par les urbanistes au sein de leur formation comme le transport, le design, l'environnement, le patrimoine, la réglementation. Certaines notions de gestion devraient aussi être acquises au cours de la formation universitaire.

### ***Les principales différences des résultats***

Des différences notoires sont toutefois à signaler entre les constats de la présente étude et celle menée quinze ans plus tôt.

- Notons tout d'abord l'évolution croissante du nombre d'urbanistes et de diplômés en urbanisme depuis le milieu des années 1980.
- Tout comme l'ensemble de la population du Québec, la moyenne d'âge des urbanistes est plus élevée en 2001, soit entre 41 et 42 ans (l'âge médian du Québec est de 38 ans, en 2001).
- La présence féminine dans la profession est plus importante, même si elle demeure minoritaire (25 % des membres de l'OUQ, contre 33 % chez les diplômés).
- La moyenne d'âge et l'expérience des praticiens augmentant, plusieurs urbanistes sont appelés à assumer des tâches de direction et de gestion en nombre plus grand qu'il y a quinze ans.
- Les praticiens de l'urbanisme, principalement les diplômés, oeuvrent surtout dans les grands centres urbains (75 % des répondants de l'enquête travaillaient dans les régions de Montréal et de Québec), alors que les membres de l'O.U.Q. sont plus présents en région.

- Plus de la moitié des praticiens exercent la profession dans le milieu municipal (en croissance), alors que les praticiens dans le secteur privé, majoritaires en 1985, ne représentent que le tiers des professionnels de l'urbanisme en 2001. Ce changement s'explique en grande partie par la mise en place de la LAU, depuis le début des années 1980.
- La pratique de l'urbanisme est plus diversifiée. Cette diversification caractérise même la pratique dite conventionnelle où des tâches d'administration, de communication et de développement de stratégies occupent autant de place sinon plus que des tâches comme la réglementation. De plus, des urbanistes oeuvrent à temps plein dans des domaines jugés moins conventionnels de l'urbanisme comme la promotion immobilière, la gestion et la communication dans des entreprises de télécommunication ou d'alimentation.
- L'urbanisme occupe aussi une place plus grande dans la vie publique et dans les villes de plus grande envergure. Des enjeux d'aménagement urbain sont plus fréquemment couverts par les médias.

## 5.0 LES PRINCIPAUX ENJEUX

---

L'analyse des résultats de l'enquête et des groupes de discussions met en évidence certains enjeux qui détermineront les orientations et recommandations soutenues par le comité. Voyons d'abord ces enjeux.

### ***La perception de l'emploi en urbanisme chez les jeunes***

L'enquête Multi-Réso a mis en lumière une certaine précarité de l'emploi chez les jeunes diplômés en urbanisme, caractérisée par une difficulté d'obtenir un premier emploi, l'instabilité des postes obtenus et un revenu moindre que la moyenne. Les professionnels de l'urbanisme de moins de 35 ans ne représentent que 26 % des diplômés et 21 % des membres de l'Ordre.

Il faut signaler que l'emploi en urbanisme est soumis à différents cycles d'embauche depuis une vingtaine d'années, suivant les réformes législatives et les cycles de l'économie. La mise en œuvre de la LAU, au cours des années 1980, a permis de créer un nombre important d'emplois dans les MRC et dans le secteur privé, et subséquemment dans les municipalités d'importance. Le cycle d'embauche a ralenti au début des années 1990, causé principalement par la crise économique qui a marqué la première moitié de cette décennie. La création d'emplois en urbanisme a repris depuis quelques années à la faveur d'une croissance économique soutenue et tout récemment à la suite du mouvement des fusions municipales qui a entraîné une demande de jeunes urbanistes.

Cette reprise récente a cependant mis en évidence une certaine pénurie de main-d'œuvre en urbanisme. À l'exception des diplômés récents, les urbanistes ayant quelques années d'expérience disponibles pour un emploi sont peu nombreux. L'explication réside en partie dans la diminution des effectifs formés au cours de la dernière décennie, suivant ainsi la courbe générale démographique, qui affecte l'ensemble des professions. Il faut aussi ajouter que plusieurs jeunes diplômés en urbanisme ont probablement cessé de chercher de l'emploi dans ce domaine, pendant les années de récession économique, pour s'orienter vers d'autres domaines, comme cela s'est aussi produit à d'autres moments dans les décennies précédentes.

Les résultats des groupes de discussion ont permis de distinguer chez les jeunes des perceptions différentes face à l'emploi.

À titre d'exemple, alors que le milieu municipal est le secteur qui emploie le plus grand nombre d'urbanistes, il s'agit du secteur le moins attrayant selon les jeunes interrogés. L'emploi y est perçu comme étant principalement technique et soumis aux vellétés politiques. Le secteur privé aurait un plus grand attrait parce qu'il n'est pas routinier, orienté vers la recherche de solutions. Il offre des occasions de travail dans les domaines de la conception et de la planification. Les secteurs public et parapublic exerceraient le même type d'attrait parce que le travail est varié et motivant, malgré les limites imposées par des organisations imposantes et complexes et par les dimensions politiques inhérentes à ce milieu de travail. Autant dans les secteurs municipal et privé, on déplore, par ailleurs, une rémunération salariale plutôt faible.

Signalons que les jeunes urbanistes municipaux rencontrés, au nombre de cinq, travaillaient tous dans des municipalités de très petite taille. Si certains urbanistes œuvrant dans des municipalités de grande taille avaient pu être interrogés, nous aurions peut-être eu un son de cloche différent. De façon générale, le travail d'urbaniste dans les grandes municipalités peut souvent être associé à celui du secteur public gouvernemental ou des agences gouvernementales.



D'ailleurs, les directeurs généraux municipaux interrogés, provenant de municipalités de taille moyenne, ont exprimé le souhait que les urbanistes municipaux aient des habiletés de communicateur, de négociateur et de polyvalence. Cette attente ne correspond pas à une tâche technique et routinière.

Ces résultats différents s'expliquent par la petite taille des échantillons des personnes rencontrées et par la différence des univers de travail des divers groupes de discussion, ce qui ne minimise pas pour autant les résultats obtenus. Ces résultats sont probablement un reflet précis des univers décrits. Pour obtenir des résultats plus probants, il faudrait poursuivre ce genre d'enquête.

### ***L'adéquation entre la formation et les besoins de la pratique***

À la fois le sondage Multi-Réso et les entrevues avec les groupes de discussion confirment que la formation des urbanistes semble adéquate. Certains correctifs seraient nécessaires pour que la formation rencontre certains besoins de la pratique.

Rappelons les qualités généralement recherchées chez un urbaniste, selon la perception des employeurs rencontrés, qui pourraient être acquises en partie par la formation :

- la capacité de communiquer en groupe, en public et être bon rassembleur;
- la capacité de synthèse et d'analyse;
- l'habilité à travailler dans un contexte interdisciplinaire (horizontal);
- l'ouverture d'esprit;
- la connaissance des lois et règlements (urbanisme, environnement, territoire agricole, etc.).

L'enquête a aussi confirmé que la pratique de plusieurs urbanistes nécessite des connaissances de gestion et que le domaine de l'immobilier ou l'aspect économique de l'aménagement offrent des occasions d'emploi. Plusieurs urbanistes acquièrent une formation reliée à ces domaines dans des cours de formation continue.

Il faut aussi reconnaître que les diplômés manquent de soutien pour trouver un emploi après l'obtention d'un diplôme. Les stages pratiques ne sont pas suffisamment valorisés dans la formation universitaire. Le cas des stages pratiques en entreprise de l'université de Sherbrooke a été cité comme modèle à envisager.

### ***Les perspectives d'avenir dans la pratique de l'urbanisme***

En plus des champs d'expertise révélés par l'enquête, de nouvelles tendances de la pratique de l'urbanisme ont aussi été signalées par les groupes de discussion.

Rappelons les principaux domaines d'intervention occupés par les diplômés en urbanisme révélés par l'enquête Multi-Réso :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de planification (plans, schémas, documents d'orientation) ;
- aménagement du territoire;
- environnement;
- transport;
- ressources naturelles;
- la consultation interne et publique auprès de divers intervenants;
- l'élaboration de politiques, de normes, de lois et de règlements ;
- le contrôle (inspection, vérification de la conformité, etc.);

- le suivi et la mise en œuvre de plans (bilan, indicateurs de performances, etc.);
- la gestion de projets.

À cette liste s'ajoutent des champs de pratique plus récents liés à la promotion immobilière, les télécommunications, le domaine de l'alimentation, la gestion et la communication.

La particularité de l'interdisciplinarité, qui caractériserait entre autres la profession de l'urbanisme, sera des plus pertinentes au cours des prochaines années dans les dossiers et questions liant à la fois l'urbanisme, l'environnement et les transports.

Il en serait de même en ce qui concerne la prise en compte des enjeux sociaux au niveau municipal (plus grande implication des citoyens, vieillissement de la population, sécurité et santé publique, pauvreté, etc.).

Le mode d'urbanisation mettra aussi l'accent sur des opérations de reconstruction ou de changement de vocation de terrains désaffectés ou sous-utilisés, plutôt que de mettre l'accent sur la construction de nouveaux terrains, comme cela se produisait de façon générale. Conséquemment, le champ d'expertise relié à l'économie urbaine (coûts de l'urbanisation, étude d'impacts économique et fiscal, etc.) serait aussi en croissance.

### ***Attentes et perception face à l'Ordre des urbanistes***

La perception du rôle de l'Ordre des urbanistes auprès des professionnels et des employeurs interrogés dans les groupes de discussion donne une impression négative. Ces commentaires pourraient alimenter la réflexion en cours sur la mission de l'Ordre des urbanistes dans la promotion de la profession. Les commentaires principaux peuvent être résumés comme suit :

- les nouveaux diplômés ainsi que certains professionnels d'expérience ne voient pas les avantages d'être membres de l'Ordre;
- l'Ordre est souvent perçu comme un organisme fermé et peu actif dans les grands débats de société qui concerne l'urbanisation;
- des professionnels et des employeurs privés ont souligné qu'une implication plus grande de l'Ordre dans certains débats publics lui permettrait de mieux faire connaître le rôle des urbanistes et de défendre certains principes de base en relation avec des projets ou des programmes;
- les directeurs généraux reconnaissent que l'appartenance à l'Ordre est un gage de compétence, même si par ailleurs il n'y a pas de valeur ajoutée puisque l'urbanisme n'est pas un champ de pratique exclusif aux membres de l'OUQ;
- les membres de l'Ordre sont peu présents en région.

L'une des pistes envisagées pour une plus grande visibilité de l'Ordre auprès des ses membres et des diplômés concerne la mise en place d'un programme de formation continue, articulé autour des nouveaux champs d'expertise, en partenariat avec les universités et des entreprises publiques et privées.

D'autre part, l'Ordre doit poursuivre son travail de mise en valeur de la profession sur la place publique et auprès des employeurs actuels et potentiels.

## 5.1 LES ORIENTATIONS

En vue d'assurer une plus grande reconnaissance de la profession d'urbaniste dans la société, le comité recommande d'encadrer la stratégie de l'Ordre des urbanistes en fonction des orientations qui suivent. Ces orientations émergent, entre autres, de la réflexion suscitée par les résultats de l'enquête et des groupes de discussion.

### ***La mise en commun des connaissances et des intérêts***

Une mise en commun des connaissances et des intérêts des divers groupes professionnels est requise afin d'être en mesure de répondre aux besoins et aux attentes de la société en terme d'aménagement du territoire. C'est par le développement de réseaux ayant en commun des objectifs et intérêts quant à la planification et à la qualité des espaces urbains, ruraux et régionaux que l'*urbaniste* pourra jouer pleinement son rôle, afin d'être mieux connu et reconnu.

### ***La détermination des grands défis pour l'avenir en matière d'urbanisation et d'aménagement du territoire***

Cette mise en commun des connaissances doit être suivie de travaux multidisciplinaires sur l'avenir de la «ville», de l'«agglomération», de la «région» et, plus spécifiquement, sur le rôle de l'urbaniste dans les grands défis en matière d'urbanisation et d'aménagement du territoire. Ces travaux devraient être effectués en étroite collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, en accordant une priorité aux grandes agglomérations du Québec.

### ***Le renforcement de l'interdisciplinarité***

La détermination de solutions aux grands enjeux urbains exigera un renforcement de l'interdisciplinarité dans la pratique de l'urbanisme et de toute autre discipline œuvrant dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, que ce soit au sein des organismes gouvernementaux, des municipalités ou du secteur privé.

À titre d'exemple, les dispositions législatives devront permettre aux municipalités et aux organismes gouvernementaux de mieux déterminer les impacts de leurs interventions sur la qualité de vie des citoyens. Ces organismes publics devront agir avec plus de transparence auprès de la population dans leurs actions. Cette exigence devrait favoriser la présence de l'*urbaniste* dans des emplois moins traditionnels en mettant en évidence ses qualifications, ses aptitudes et ses connaissances pour traiter des sujets complexes.

Le renforcement de liens avec l'urbanisme devrait également être abordé et renforcé dans la formation universitaire spécialisée dans la planification des transports, la gestion de l'environnement, le développement social, etc.

### ***L'intégration d'une formation pratique dans les programmes universitaires en urbanisme***

Rappelons que les qualités généralement recherchées chez un urbaniste par les divers employeurs portent, entre autres, sur la capacité de communiquer en groupe, en public et être bon rassembleur, la capacité de synthèse, d'analyse et l'ouverture d'esprit nécessaire pour travailler dans un contexte interdisciplinaire

Dans le but de maximiser l'adéquation entre la formation en matière d'urbanisme et les besoins actuels de la pratique, l'intégration de stages pendant la formation, et particulièrement au cours de la dernière année d'étude, apparaît requise et devrait s'appliquer systématiquement dans chacune des universités qui offrent un programme en urbanisme. Afin de répondre aux attentes formulées par les divers employeurs, ces stages pourraient s'appliquer, à titre indicatif, aux champs d'activités suivants :

- la planification urbaine et régionale;
- le transport (routier et en commun intégré à l'aménagement du territoire);
- l'environnement (mise en valeur des ressources et développement durable);
- l'habitation (revitalisation et prévision des besoins);
- le patrimoine et les paysages (urbain et culturel);
- la gestion municipale (fonctionnement et compétences des municipalités);
- l'économie, le développement immobilier et la fiscalité;
- la communication;
- les ressources naturelles incluant l'agriculture (protection et intégration à l'économie urbaine);
- les aspects sociaux (démographie, problématiques sociales);
- le tourisme (mise en valeur du patrimoine urbain et naturel).

#### ***La mise en place d'un service de soutien à l'étudiant pour l'obtention d'un emploi***

Par ailleurs, il est ressorti des groupes de discussion qu'un soutien plus important devrait être apporté aux diplômés pour trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme. La participation à des stages pratiques n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des nouveaux diplômés. Un service de soutien à l'obtention d'un emploi, au niveau universitaire, avec la collaboration de l'Ordre des urbanistes et d'Emploi-Québec, mériterait d'être envisagé. La mise en place d'une telle mesure devrait être harmonisée avec l'intégration de stages pratiques dans la formation académique.

## **5.2 LES RECOMMANDATIONS**

Le travail d'analyse du comité urbanisme, aménagement du territoire et emploi, à la suite des enquêtes et des groupes de discussion menés au cours des années 2001 et 2002, le conduit à formuler les recommandations qui suivent.

### **I. Recommandations d'ordre général**

- \* Que l'Ordre assure la diffusion du rapport auprès de ses membres et des organismes participants, ainsi qu'auprès d'autres intervenants en vue de favoriser une stratégie commune d'actions.
- \* Que l'Ordre fasse les démarches nécessaires auprès d'Emploi-Québec en vue d'une mise à jour périodique (2 à 5 ans) du portrait de l'emploi dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

### **II. Favoriser le regroupement des forces actives et faire la promotion de l'urbanisme**

- \* Sur la base des problématiques, des orientations et des conclusions de la présente étude, que l'Ordre, en partenariat avec les universités, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, les autres regroupements professionnels et d'intérêt du domaine, ainsi que les principaux employeurs

publics et privés, travaille à une stratégie commune et à des moyens d'action visant à :

- améliorer l'adéquation de la formation et de l'emploi;
- faire la promotion de la profession et améliorer la visibilité des urbanistes et de l'urbanisme auprès des étudiants, des employeurs, des institutions universitaires, de groupes d'intérêt ciblés et de la population en général.
- \* Que l'intérêt de la mise en place d'une organisme parapluie sur un projet ou une stratégie commune soit évalué par l'Ordre dans ce contexte.
- \* Que l'Ordre travaille à faire connaître son rôle et les avantages que peuvent en retirer ses membres soit notamment la promotion de la profession et la protection du public.

### **III. Promouvoir une formation pratique des étudiants en urbanisme et un soutien à l'emploi, ainsi que la formation continue des membres de l'Ordre**

- \* Que l'Ordre fasse la promotion d'une formation pratique dans les programmes universitaires en incitant les institutions d'enseignement à intégrer systématiquement des stages en milieu de travail à la formation.
- \* Que l'Ordre fasse la promotion de l'importance des stages pratiques auprès des principaux employeurs publics, parapublics et privés dans le domaine de l'urbanisme, afin qu'ils facilitent l'intégration de stagiaires au sein de leurs organisations.
- \* Que l'Ordre travaille à la mise en place de services de soutien à l'emploi au niveau universitaire avec Emploi-Québec.
- \* Que l'Ordre, en partenariat avec les institutions d'enseignement, prenne les initiatives nécessaires pour assurer la formation continue dans les champs de pratique où des besoins ont été identifiés dans le cadre de la présente étude : négociation, communication, économie de l'aménagement, promotion immobilière, etc.

### **IV. Renforcer l'interdisciplinarité dans la pratique de l'urbanisme**

- \* Que l'Ordre agisse en vue de favoriser la présence d'urbanistes dans des emplois moins conventionnels notamment :
  - en développant des profils d'emploi-type et en en assurant la diffusion auprès d'employeurs ciblés;
  - en favorisant le recrutement d'urbanistes dans des fonctions moins conventionnelles notamment en facilitant leur recrutement à travers des banques générales d'emplois.
- \* Étant donné que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tend à confiner actuellement le rôle de l'urbaniste dans des tâches de type réglementaire et que les grands projets d'«urbanisme» nécessitent des analyses d'amont et d'aval qui sortent du rôle présentement défini par la LAU pour les professionnels du domaine :

- qu'une plus grande corrélation soit faite entre la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les autres législations et le champ actuel de la pratique afin de tenir compte du caractère interdisciplinaire de l'urbanisme;
  - que ce rôle interdisciplinaire soit enchâssé dans les outils de planification;
  - que soit développé un coffre à outils, légaux ou autres, pour soutenir ce rôle interdisciplinaire de l'urbaniste, par exemple dans l'analyse et les études d'impacts préalables aux grands projets (transport, réhabilitation de quartiers, etc.) complémentaires aux études techniques.
- \* Que l'Ordre assure une présence et un suivi serré d'initiatives et de projets «non conventionnels» où l'apport de l'urbaniste en contexte multidisciplinaire peut être mis en évidence, par exemple, dans des programmes sur les collectivités durables et les indicateurs de développement durable de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

## ANNEXE 1

### Comités de base

- Pierre Rochon, milieu municipal (Ville de Pierrefonds), responsable du comité
- Huguette Béland, milieu universitaire (Institut d'urbanisme, Université de Montréal)
- Sylvain Ducas, Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ)
- France Levert, milieu parapublic (Hydro-Québec)
- Pierre Marcotte, milieu municipal (Ville de Gatineau), représentant du bureau de l'OUQ
- Marc Perreault, secteur privé (Daniel Arbour & Associés)
- Yvan Rompré et Roger Martel (Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec)
- Dominic Duford, Association des étudiants de maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et jeune diplômé

### Comité d'orientation

- Marie-Odile Trépanier, Institut d'urbanisme, Université de Montréal
- Rachid Baïou, comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'Environnement (CSMOE)
- Chantal Gagnon, présidente de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
- François Cadotte, groupe DBSF
- Daniel Leblan, ministère de l'Environnement du service
- Danielle Lussier, Ville de Montréal, Service des travaux publics et de l'environnement
- Michel Plante, Corporation des officiers municipaux en bâtiment et Environnement du Québec (COMBEQ)
- Jean-Pierre Saint-Amour, Association québécoise d'urbanisme (AQU)
- Jeanne Wolfe, Université McGill
- John Zacharias, Université Concordia

## ANNEXE 2

### ÉTUDE SUR L'EMPLOI : 1985-1987

#### PLAN D'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉS

Les moyens de mise en œuvre proposés dans l'étude de 1985-1988 sont principalement les suivants :

#### ***Vers une définition élargie de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :***

○ Buts :

Travailler et inscrire une nouvelle définition plus représentative de la pratique des années 1980-1985/86 sur la base d'une énumération la plus représentative des domaines et pratiques d'intervention, les principales activités des 5 années précédant l'étude :

- Études d'aménagement, de mise en valeur et design
- Réglementation
- Schémas d'aménagement
- Plans d'urbanisme
- Étude de localisation, implantation
- Politiques d'aménagement
- Analyse de projets
- Études d'impact sur l'environnement
- Avis ministériel
- Réalisation de documents techniques

*Les types d'intervention* : 1. recherche, cueillette des données, analyse; 2. Production et conception; 3. Contrôle; 4. Administration; 5. Communications.

○ Moyens :

Face à l'éclatement du champ de pratique, face à la méconnaissance de la profession en général qui nuit à la visibilité des professionnels du domaine au profit d'autres groupes d'acteurs : mise en commun et union des diverses forces de la profession pour valoriser l'aménagement du territoire et l'urbanisme et pour contribuer à l'élargissement et à la diversification du champ de pratique (aucune de ces forces n'a les capacités de réaliser seule la promotion de la profession, l'élargissement et la diversification du champ de pratique suivant les objectifs envisagés)

#### ***L'urbanisme doit s'adresser à tous les niveaux et à tous les milieux de planification et d'intervention :***

○ Buts :

- expliquer les avantages d'une démarche de planification;
- mettre en évidence la part de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- préciser le rôle de l'urbaniste et l'intérêt de recourir à ses services;



- Moyens :
  - articles dans des revues spécialisées,
  - dépliants et publicité dans les médias,
  - présence visible et implication de la CPUQ dans divers colloques,
  - dossiers, colloques régionaux,
  - sensibilisation des membres,
  - formation continue,
  - implication de la CPUQ dans action didactique dans les écoles.

***La CPUQ doit renforcer son partenariat avec les ressources du milieu***

- But :

La corporation doit mieux faire connaître la formation de l'urbaniste et la polyvalence de ses connaissances particulièrement dans le contexte de l'éclatement du champ de pratique.

- Moyens :

- Création d'une table de concertation avec les universités ou tout autre mécanisme approprié dans le but d'identifier les enjeux majeurs pour les prochaines années, d'alimenter en conséquence la recherche théorique et pratique, la formation, et d'utiliser les ressources disponibles.
- Formation continue conjointement par la CPUQ et les universités.
- Véhicule commun de diffusion des recherches.
- Association pour des activités conjointes de recherche.
- Orientation concernant le financement des activités.

- But :

La corporation doit profiter de la conjoncture favorable au sein des municipalités qui sont toutes invitées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à se doter d'instruments d'urbanisme.

- Moyens :

- Actualiser les stratégies de diffusion de l'information, le contenu de ses messages pour qu'ils reflètent mieux des préoccupations contemporaines du monde municipal, les nouvelles façons d'approcher les problèmes ainsi que l'évolution des valeurs exprimées par la population et par de nouvelles législations.
- Promouvoir l'introduction au niveau municipal de techniques et de méthodes d'évaluation de projets dont les impacts physiques, économiques et sociaux sont importants et qui dépassent les données du cadre réglementaire habituel.

### ***La CPUQ doit élargir le bassin de clientèle à atteindre***

- But :

Des clients à atteindre : la CPUQ doit se manifester, faire connaître le rôle de l'urbaniste et être mieux à l'écoute des attentes des différents milieux ainsi qu'être davantage ouverte au fait qu'elle n'a pas le monopole de la promotion de l'urbanisme et de ses multiples facettes.

- Moyens

- *Faire connaître le champ de l'urbanisme et atteindre les interventions et, en premier lieu, la population* : association avec le MAM dans publications, promotion de la mise sur pied de comités consultatifs d'urbanisme et d'aménagement dans les municipalités et MRC incluant professionnels, revendiquer une place de choix lors d'événements.
- *Se manifester davantage auprès des services qui représentent le monde municipal, urbain et rural*: répertoire à la disposition des municipalités, dénoncer des situations inacceptables par des prises de position ou collaboration à des recherches.
- *Identifier spécifiquement tous les intervenants gouvernementaux qui oeuvrent dans le domaine* : implication dans politiques et programmes, avis en Commission parlementaire, discussion en profondeur sur dossiers majeurs plutôt qu'éparpillement
- *Identifier tous les regroupements professionnels et toutes les associations d'intérêt collectif avec lesquels partager des préoccupations et collaborations* : opérations conjointes, fusion des publications, réduction de cotisations pour membre de plusieurs associations/regroupements.
- *Poursuivre une action énergique pour s'assurer que les universités et les CEGEP sont à l'écoute des préoccupations de l'urbanisme une discipline en constante évolution* : priorité à la formation continue, poursuivre le travail avec le PIEDU et autres moyens pour faire participer la relève, etc..

## ANNEXE 3

### SONDAGE MULTI RÉSO

#### I- Le sondage effectué par la firme Multi Réso

Le Comité a eu recours à la firme Multi Réso inc, spécialisée en sondage, pour réaliser le profil du marché de l'emploi. Dans sa démarche, le consultant a utilisé un questionnaire proposé par le Comité de travail auquel ont été intégrées les préoccupations énoncées par le Comité d'orientation.

#### **Les objectifs de l'enquête**

Les principaux objectifs du Comité par la réalisation de cette l'enquête étaient de déterminer :

- a) le genre d'emploi occupé actuellement par les diplômés en urbanisme/ aménagement et par les membres de l'« Ordre » des urbanistes du Québec;
- b) les caractéristiques des emplois par rapport à la formation reçue en urbanisme/ aménagement.

Quatre éléments d'information complémentaires étaient également recherchés par le Comité :

- a) le profil sociodémographique des individus;
- b) la proportion d'individus possédant des diplômes de baccalauréat et de maîtrise ainsi que le domaine dans lequel ces diplômes ont été obtenus;
- c) l'incidence et la proportion de temps passé par l'individu à certaines interventions reliées et non-reliées au domaine de l'urbanisme/aménagement;
- d) le membership à divers ordres ou associations professionnelles.

#### **La méthodologie**

Compte tenu que l'enquête devait être terminée pour la tenue du congrès annuel de l'automne 2001 et afin de réduire ses coûts de réalisation, il a été décidé de faire appel à des banques de données existantes dans le repérage des individus ciblés pour l'enquête. Deux groupes de personnes ont été retenus :

- a) Les diplômés en urbanisme ou en aménagement dans quatre universités québécoises où les formations sont reconnues par l'OUQ: les universités de Montréal, Laval, McGill et UQÀM;
- b) les membres de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que les membres de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec.

Quant au questionnaire retenu, il pouvait être complété en dix minutes environ et comprenait 48 questions regroupées sous quatre thèmes:

- a) La formation universitaire (questions 1 à 10);
- b) La formation continue (questions 11 à 14);
- c) Les emplois et type d'interventions (questions 15 à 42);
- d) Les associations professionnelles (questions 43 à 48).

Enquête téléphonique auprès des diplômés (univers de 3000 individus)		
	Entrevues complétées	
Université de Montréal	60	(40 %)
Université Laval	31	(20 %)
Université McGill	30	(20 %)
UQÀM	30	(20 %)
Entrevues complétées	151	(100 %)

### *Enquête auprès des diplômés<sup>5</sup>*

Les universités de Montréal, de Laval et McGill ont fourni la liste de tous leurs diplômés. La liste obtenue de l'Université du Québec contenait les noms des diplômés des 10 dernières années. L'échantillon de départ a été constitué de trois cents diplômés tirés au hasard.

### *Enquête auprès des membres de l'OUQ et de l'AUAMQ<sup>6</sup>*

En parallèle, un sondage par internet a été réalisé auprès des membres de l'OUQ (X= 800) et de l'AUAMQ (X= 200). Seuls les membres de ces deux groupes possédant une adresse courriel ont été inclus dans l'échantillon de départ; soit environ 600 individus.<sup>7</sup> Au total 265 individus ont complété le questionnaire.

Par le biais du sondage et de l'enquête téléphonique 416 individus ont alimenté les résultats de la consultation; laquelle s'est déroulée à la fin de l'été 2001. Les résultats ont été compilés et analysés dans un rapport déposé en septembre 2001.

---

<sup>5</sup> Les résultats de l'enquête utilisent le terme " diplômés" pour référer aux diplômés des différentes universités.

<sup>6</sup> Les résultats de l'enquête utilisent le terme " Ordre" pour référer aux membres de l'OUQ et de l'AUAMQ.

<sup>7</sup> L'erreur d'échantillonnage maximale est de +/- 5%, 19 fois sur 20.

## ANNEXE 4

### QUESTIONNAIRE DE LA FIRME MULTI RÉSO

## QUESTIONNAIRE (VERSION INTERNET)

*N.B. Si vous avez été contacté par téléphone au cours des dernières semaines pour compléter un sondage commandité par l'Ordre des Urbanistes, veuillez ne pas remplir le questionnaire ci-après.*

Cher membre :

Les informations que vous fournirez dans le questionnaire suivant sont tout à fait confidentielles pour chacun des répondants. Nous avons demandé à notre firme de recherche, Le Groupe Multi Réso, de ne communiquer à l'Ordre que les résultats globaux de la consultation.

Claude Beaulac  
Président  
Ordre des Urbanistes

## QUESTIONNAIRE (VERSION TÉLÉPHONIQUE)

Bonjour/Bonsoir, mon nom est \_\_\_\_\_, nous réalisons présentement une étude auprès des diplômés en urbanisme et en aménagement pour le compte de l'Ordre des Urbanistes et des universités québécoises offrant cette formation. Il est important que vous collaboriez à cette étude, que votre emploi actuel soit dans le domaine de l'urbanisme ou non. Je suis de l'Opinion du Consommateur, une firme de recherche mandatée pour faire l'entrevue avec vous.

On me demande de vous aviser que les informations que vous fournirez dans le questionnaire suivant sont tout à fait confidentielles.

**Bloc 1 :**  
**Formation universitaire**

Q1 Avez-vous obtenu un **baccalauréat** en *urbanisme*, en *aménagement* ou dans un autre domaine ?

<i>Bac. en urbanisme</i>	1	➡ Passer à Q3
Bac. en aménagement	2	➡ Passer à Q3
Bac. dans un autre domaine	3	
DEC en aménagement	4	➡ Passer à Q11
Ni DEC ni Bac.	5	➡ Passer à Q11
NSP/Refus	9	➡ Remercier et terminer

Q2 Dans quelle DOMAINE avez-vous obtenu ce baccalauréat ?

**NE PAS LIRE**

Administration/commerce	01
Agronomie/alimentaire	02
Architecture	03
Architecture de paysage	04
Arpentage	05
Arts et lettres/littérature	06
Biologie	07
Communications	08
Droit	09
Éducation	10
Environnement	11
Finance	12
Génie	13
Géographie	14
Géologie	15
Informatique	16
Psychologie	17
Santé (médecine, médecine dentaire...)	18
Sciences (chimie, physique, mathématiques...)	19
Sociologie (démographie...)	20
Autre (spécifier) _____	22
NSP/Refus	99



Q3 De quelle UNIVERSITÉ avez-vous obtenu ce baccalauréat ?

**NE PAS LIRE**

<i>Concordia</i>	1
Laval	2
Montréal	3
Sherbrooke	4
UQÀM	5
Autre université (située au Canada)	6
Autre université (hors-Canada)	7
NSP/Refus	9

Q4 En quelle ANNÉE avez-vous obtenu ce baccalauréat ?

19 \_\_ \_\_ (Année *approximative*, le cas échéant)  
2000  
NSP/Refus 9999

Q5 Avez-vous obtenu une MAÎTRISE, c'est-à-dire un diplôme de deuxième cycle ?

<i>Oui</i>	1	
Non	2	➡ Passer à Q11
NSP/Refus	9	➡ Passer à Q11

Q6 Avez-vous obtenu cette **maîtrise** (diplôme de 2<sup>e</sup> cycle) en *urbanisme*, en *aménagement* ou dans un autre domaine ?

<i>Maîtrise en urbanisme</i>	1	➡ Passer à Q8
Maîtrise en aménagement	2	➡ Passer à Q8
Maîtrise dans un autre domaine	3	
Pas de maîtrise	4	➡ Passer à Q11
NSP/Refus	9	➡ Passer à Q11

Q7 Dans quel DOMAINE avez-vous obtenu cette maîtrise ?

Administration/commerce (MBA)	01
Agronomie/alimentaire	02
<i>Architecture</i>	03
Architecture de paysage	04
Arpentage	05
Arts et lettres/littérature	06
Biologie	07
Communications	08
Droit	09
Éducation	10
Environnement	11
Finance	12
Génie	13
Géographie	14
Géologie	15
Informatique	16
Psychologie	17
Santé (médecine, médecine dentaire)	18
Sciences (chimie, physique, mathématiques)	19
Sociologie (démographie...)	20
Autre (spécifier) _____	22
NSP/Refus	99

Q8 De quelle UNIVERSITÉ avez-vous obtenu cette maîtrise ?

<i>Concordia</i>	1
Laval	2
Montréal	3
Sherbrooke	4
UQÀM	5
Autre université (située au Canada)	6
Autre université (hors-Canada)	7
NSP/Refus	9

Q9 En quelle ANNÉE avez-vous obtenu cette maîtrise ?

19 \_\_ \_\_ (Année *approximative*, le cas échéant)  
2000  
NSP/Refus 9999

Q10 Combien d'années avez-vous travaillé entre le moment de l'obtention de votre baccalauréat et le début de vos études de maîtrise ?

\_\_\_\_\_ *Nombre d'années*

Zéro/immédiatement après/l'année scolaire suivante	77
NSP/Refus	99

<b>Bloc 2 : Formation continue</b>
--

*Q11* Après l'obtention de votre dernier diplôme d'études, avez-vous suivi ou suivez-vous actuellement un ou des cours de formation dans des matières **directement reliées** à l'urbanisme ou à l'aménagement ?

<i>Oui</i>	1	
non	2	➡ Passer à Q13
NSP/Refus	9	➡ Passer à Q13

*Q12* Dans quelles matières avez-vous suivi des cours directement reliés à l'urbanisme ou à l'aménagement ? Y en a-t-il d'autres ?

---

NSP/Refus	9
-----------	---

*Q13* Après l'obtention de votre dernier diplôme d'études, avez-vous suivi ou suivez-vous actuellement un ou des cours de formation dans des matières **non-directement reliées** à l'urbanisme ou à l'aménagement mais néanmoins reliées à l'emploi?

<i>Oui</i>	1	
non	2	➡ Passer à Q15
NSP/Refus	9	➡ Passer à Q15

*Q14* Dans quelles matières avez-vous suivi des cours non-directement reliés à l'urbanisme ou à l'aménagement ? Y en a-t-il d'autres ?

---

NSP/Refus	9
-----------	---

**Bloc 3 :**

*Emplois et types d'interventions*

Q15 Combien de mois se sont écoulés entre l'obtention de votre *dernier* diplôme d'études et le commencement de votre premier emploi rémunéré, peu importe la nature de cet emploi ?

\_\_\_\_\_ *mois* (Si moins d'un mois, inscrire 1)  
Avait déjà un emploi 666  
Pas encore d'emploi 777 ➡ Passer à Q19  
NSP/Refus 999

Q16 Ce premier emploi que vous avez occupé (ou que vous occupez encore) était-il totalement, partiellement ou pas du tout relié au domaine de l'urbanisme/aménagement ?

*Totalement relié* 1  
*Partiellement/indirectement relié* 2  
*Pas du tout relié* 3  
NSP/Refus 9

Q17 Depuis l'obtention de votre dernier diplôme d'études, vous avez été à l'emploi de combien d'employeurs différents ?  
(veuillez vous inclure comme employeur si vous avez été ou êtes toujours à votre compte ou travailleur autonome)

\_\_\_\_\_ *employeurs*  
NSP/Refus 999

Q18 Parlons de ce que vous faites présentement : lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation actuelle ?

**LIRE**

- |   |   |                |
|---|---|----------------|
| <i>Vous travaillez à temps plein</i>  | 1 | ➡ Passer à Q20 |
| Vous travaillez à temps partiel   | 2 | ➡ Passer à Q20 |
| Vous ne travaillez pas présentement<br>(en recherche ou non de travail/en invalidité) | 3 |                |
| Vous êtes retraité(e)   | 4 | ➡ Passer à Q40 |
| NSP/Refus   | 9 | ➡ Passer à Q40 |

Q19 Recherchez-vous activement un emploi présentement ?

- |            |   |                |
|------------|---|----------------|
| <i>Oui</i> | 1 | ➡ Passer à Q40 |
| Non        | 2 | ➡ Passer à Q40 |
| NSP/Refus  | 9 | ➡ Passer à Q40 |

Q20 Êtes-vous présentement à l'emploi d'une organisation en tant qu'employé régulier ou contractuel, ou êtes-vous travailleur autonome ? (inscrire ce qui décrit le mieux la situation du répondant)

- |   |   |                |
|---|---|----------------|
| <i>Employé régulier d'une organisation</i>    | 1 |                |
| Employé <i>contractuel</i> d'une organisation | 2 |                |
| Travailleur autonome                          | 3 | ➡ Passer à Q31 |

Q21 Votre emploi actuel est-il dans la fonction publique, le domaine parapublic ou le domaine privé ?

- |  |   |                |
|--|---|----------------|
| <i>Fonction publique (Fédéral, provincial, municipal)</i>  | 1 |                |
| Domaine parapublic (de nature publique, mais pas directement à l'emploi d'un gouvernement ou d'une municipalité) | 2 | ➡ Passer à Q25 |
| Domaine privé  | 3 | ➡ Passer à Q28 |
| Autre (spécifier) _____  | 7 | ➡ Passer à Q34 |
| NSP/Refus  | 9 | ➡ Passer à Q34 |

Q22 Êtes-vous à l'emploi du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou d'une municipalité ?

<i>Fédéral</i>	1	
Provincial	2	
Municipalité	3	
Autre (spécifier) _____	7	
NSP/Refus	9	► Passer à Q34

Q23 L'organisation ou l'employeur pour lequel vous travaillez présentement œuvre-t-il exclusivement, partiellement ou pas du tout dans le domaine de l'urbanisme/aménagement ?

<i>Exclusivement/totalement</i>	1
Partiellement/indirectement	2
Pas du tout	3
NSP/Refus	9

Q24 Dans quel secteur d'activité économique œuvre l'employeur pour lequel vous travaillez présentement ?

---

NSP/Refus	9
	Passer à Q34

Q25 Êtes-vous à l'emploi d'une compagnie ou d'une organisation sociale ou communautaire ?

<i>Compagnie</i>	1
Organisation de type social ou communautaire	2
Autre (spécifier) _____	7
NSP/Refus	9

Q26 La compagnie ou l'organisation qui vous emploie œuvre-t-elle exclusivement, partiellement ou pas du tout dans le domaine de l'urbanisme/aménagement ?

<i>Exclusivement/totalement</i>	1
Partiellement/indirectement	2
Pas du tout	3
NSP/Refus	9

Q27 Dans quel secteur d'activité économique œuvre l'employeur pour lequel vous travaillez présentement ?

---

NSP/Refus 9  
Passer à Q34

Q28 Êtes-vous à l'emploi d'une *firme de consultation* en urbanisme ou en aménagement ?

*Oui* 1  
Non 2  
NSP/Refus 9

Q29 L'organisation ou l'employeur pour lequel vous travaillez présentement œuvre-t-il exclusivement, partiellement ou pas du tout dans le domaine de l'urbanisme/aménagement ?

*Exclusivement/totalement* 1  
Partiellement/indirectement 2  
Pas du tout 3  
NSP/Refus 9

Q30 Dans quel secteur d'activité économique œuvre l'employeur pour lequel vous travaillez présentement ?

---

NSP/Refus 9  
Passer à Q34

Q31 Dans votre emploi actuel, faites-vous exclusivement, occasionnellement ou jamais du travail de consultation auprès de clients ?

*Exclusivement* 1  
Occasionnellement 2  
Jamais 3  
NSP/Refus 9



Q32 Votre travail actuel est-il en totalité, en partie, ou pas du tout dans le domaine de l'urbanisme/aménagement ?

<i>En totalité</i>	1	► Passer à Q34
En partie	2	
Pas du tout	3	
NSP/Refus	9	

Q33 Dans quel domaine autre que l'urbanisme/aménagement travaillez-vous principalement?

---

NSP/Refus	9
-----------	---

Q34 Depuis combien d'années êtes-vous à l'emploi de cet employeur pour lequel vous travaillez présentement (ou à votre compte si vous êtes travailleur autonome) ?

\_\_\_\_\_ *années*

Moins d'un an	77
NSP/Refus	99

Q34b Combien d'employés relèvent de vous dans votre emploi actuel?

\_\_\_\_\_ *employés*

NSP/Refus	9
-----------	---

Q35 **(Si codes 3 ou 9 à Q23, Q26, Q29 ou Q32, passer à Q38)**

Dans votre emploi actuel, quel pourcentage de votre temps de travail total est consacré à des tâches qui sont généralement considérées comme étant du domaine de l'urbanisme/aménagement ?

*(pour les fins de l'exercice, la gestion et la supervision des personnes travaillant dans l'urbanisme sont des tâches du domaine de l'urbanisme)*

\_\_\_\_\_ *pour cent* (Si 0 ► Passer à Q39b)

NSP/Refus	99
-----------	----

Q36 Dans le cadre de votre emploi actuel, faites-vous au moins occasionnellement chacun des types d'intervention suivants ?

		Oui	Non	NSP
1	Administration (gestion de personnel, suivi budgétaire, contrôle de la qualité, etc.)	1	2	9
2	Développement des affaires (offre de service, représentation, etc.)	1	2	9
3	Participation à des assemblées publiques, réunions CCU et Conseil	1	2	9
4	Enseignement et recherche	1	2	9
5	Développement communautaire	1	2	9
6	Élaboration d'instruments d'urbanisme (schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, réglementation, etc.)	1	2	9
7	Développement de stratégies, de politiques et de programmes	1	2	9
8	Études économiques et financières (étude de marché, étude d'impact fiscal, etc.)	1	2	9
9	Plan de mise en valeur de site (concept d'aménagement, lotissement, design urbain, etc.)	1	2	9
10	Gestion et promotion immobilière	1	2	9
11	Géomatique	1	2	9
12	Planification des transports	1	2	9
13	Inventaire et analyse préliminaire	1	2	9
14	Représentation en Cour ou devant les tribunaux administratifs	1	2	9
15	Étude environnementale (étude d'impact, etc.)	1	2	9
16	Gestion de programmes (LAAA, PAD, PRIL, etc.)	1	2	9
17	Émission de permis et d'inspection	1	2	9
18	Évaluation de projet (conformité réglementaire, opinion professionnelle, etc.)	1	2	9
19	Développement et coopération internationaux	1	2	9
20	Études de localisation	1	2	9

Q37 Vous venez d'identifier un certain nombre de types d'interventions différentes. Je vais vous les rappeler et vous demander de me donner le pourcentage approximatif du temps total de travail en urbanisme que vous avez consacré à chacun de ces types d'intervention au cours de la dernière année? (N.B. le temps total de travail en urbanisme/aménagement est égal à 100% pour les fins de l'exercice)

*Faire apparaître ici seulement les « Oui » à Q36*

NSP/Refus 9

Si 100% à Q35, passer à Q40

Q38 Dans le cadre de votre emploi actuel, faites-vous au moins occasionnellement des interventions qui relèvent de chacun des domaines suivants non reliés à l'urbanisme/aménagement? :

	Oui	Non	NSP
1 Administration ou gestion de personnel autre que dans le domaine de l'urbanisme/aménagement	1	2	9
2 Agronomie	1	2	9
3 Architecture du paysage	1	2	9
4 Architecture (autre que paysage)	1	2	9
5 Arpentage	1	2	9
6 Droit ou réglementation (autre qu'en urbanisme)	1	2	9
7 Économie	1	2	9
8 Finance	1	2	9
9 Infographie	1	2	9
10 Marketing	1	2	9
11 Sociologie	1	2	9

Q39 Quel pourcentage approximatif de votre *temps total de travail non-relié à l'urbanisme/aménagement* avez-vous consacré au cours de la dernière année à chacun des types d'intervention suivants ? (N.B. le temps total de travail non-relié à l'urbanisme/aménagement est égal à 100% pour les fins de l'exercice)

*Faire apparaître ici seulement les « Oui » à Q38*

NSP/Refus 9

Passer à Q40

Q39b Quel est le titre exact de la fonction que vous occupez dans votre organisation ?  
NSP/Refus 9

---

Q40 Diriez-vous que, de façon générale, votre formation universitaire en urbanisme/aménagement vous a très bien, assez bien, assez mal ou très mal préparé aux emplois que vous avez occupés par la suite sur le marché du travail ?

<i>Très bien</i>	1	➡ Passer à Q42
Assez bien	2	➡ Passer à Q42
Assez mal	3	
Très mal	4	
Inégal/ <i>variable</i> selon les emplois occupés	5	➡ Passer à Q42
<i>Pas eu d'emploi après les études</i>	7	➡ Passer à Q42
NSP/Refus	9	➡ Passer à Q42

Q41 Selon vous, quels seraient les principaux changements à apporter à la formation universitaire en urbanisme/aménagement pour mieux préparer les futurs diplômés au marché du travail ?

---

---

NSP/Refus 9

<b>Bloc 4 :</b>
-----------------

Associations professionnelles
-------------------------------

Q42 De quelles corporations ou associations professionnelles êtes-vous membre ?  
NE PAS LIRE

1	<i>Ordre des urbanistes du Québec</i>	01
2	<i>Ordre des architectes du Québec</i>	02
3	<i>Ordre des ingénieurs du Québec</i>	03
4	<i>Chambre des notaires du Québec</i>	04
5	<i>Ordre des arpenteurs-géomètres</i>	05
6	<i>Le Barreau du Québec</i>	06
7	<i>Ordre des ingénieurs forestiers</i>	07
8	<i>Ordre des administrateurs agréés du Québec</i>	08
9	<i>Ordre des évaluateurs agréés du Québec</i>	09
10	<i>Association québécoise d'urbanisme</i>	10
11	<i>Association des aménagistes régionaux du Québec</i>	11
12	<i>Association des architectes paysagistes du Québec</i>	12
13	<i>Association des commissaires industriels</i>	13
14	Association des directeurs généraux	14
15	Association des MBA du Québec	15
16	Corporation des officiers municipaux du bâtiment et de l'environnement du Québec	16
17	Autres (spécifier) _____	17
18	NSP/Refus	99

**Bloc 5 :  
Données  
démographiques**

Et quelques questions pour nos statistiques...

Q43 Dans laquelle des régions suivantes est situé votre lieu de travail ?

***LIRE***

Gaspésie – Iles de la Madeleine	01
Bas St-Laurent	02
Saguenay – Lac St-Jean	03
Québec	04
Rive-Sud de Québec (Lévis, etc)	05
Mauricie – Bois Francs	06
Estrie	07
Ile de Montréal	08
Laval	09
Laurentides	10
Montérégie (Rive-Sud de montréal)	11
Lanaudière	12
Outaouais	13
Abitibi – Témiscamingue	14
Côte Nord	15
Nord du Québec (Chibougameau...)	16
NSP/Refus	99

Q44 Quelle est votre année de naissance ?

19 \_\_\_\_

NSP/Refus 9

Q45 Êtes-vous ...

<i>Marié/vivant en couple</i>	1
Célibataire	2
Divorcé/séparé	3
NSP/Refus	9

Q46 Quel est votre revenu annuel *personnel*, avant impôts ?

0-25 000\$	1
25 001\$ – 35 000\$	2
35 001\$ – 45 000\$	3
45 001\$ – 55 000\$	4
55 001\$ – 75 000\$	5
75 001\$ – 100 000\$	6
100 001\$ – 150 000\$	7
150 001\$ et plus	8
NSP/Refus	9

Q47 Quelle est votre langue maternelle ?

<i>Français</i>	1
Anglais	2
Autre que le français ou l'anglais	3
NSP/Refus	9

Q48 Inscrire le sexe

<i>Masculin</i>	1
Féminin	2

## ANNEXE 5

### LA DÉMARCHE COMPLÉMENTAIRE DES GROUPES DE DISCUSSIONS - JEUNES

#### **Les objectifs de la démarche**

Les résultats présentés par l'enquête Multi Réso ont dressé un portrait très révélateur de la situation du marché de l'emploi en aménagement/urbanisme au Québec. Cependant, certains objectifs établis par le Comité n'ont été que partiellement atteints par celle-ci. Il s'agit notamment:

- de la situation (emploi et formation) des jeunes;
- des nouvelles tendances de l'emploi.

La faible représentativité des jeunes au sein des populations à sonder, et conséquemment des échantillons établis peut expliquer cette situation. Cette situation a conduit les membres du Comité à recourir aux groupes de discussions (« focus groups ») pour fouiller davantage certaines questions.

#### **La méthodologie**

L'approche par groupes de discussions a permis de tracer un portrait plus fin des perceptions des jeunes quant au marché du travail auquel ils ont été plus ou moins récemment confrontés tout en permettant au Comité de mieux comprendre les tendances et l'environnement de pratique des jeunes urbanistes et aménagistes et les conditions relatives à la recherche d'emploi.

Animés bénévolement par Monsieur Xavier Ceccaldi, quatre rencontres ont été tenues au mois de mars 2002, en présence, à chaque occasion, d'un observateur du Comité Emploi. Les participants ont été choisis selon trois critères : détenir une expérience dans l'un des quatre milieux de travail retenus, avoir reçu un diplôme en urbanisme au cours des 7 dernières années et être âgé de moins de 35 ans. M. Ceccaldi a colligé l'information recueillie dans un document transmis au Comité.

Secteur d'emploi	Date de la rencontre	N <sup>bre</sup> de participants
Secteurs public et parapublic	12 mars	8
Milieu municipal	12 mars	5
Secteur privé et travailleurs autonomes	14 mars	5
Milieu associatif et communautaire	14 mars	6

retenus, avoir reçu un diplôme en urbanisme au cours des 7 dernières années et être âgé de moins de 35 ans. M. Ceccaldi a colligé l'information recueillie dans un document transmis au Comité.

- (1) Les résultats de l'enquête utilisent le terme « diplômés » pour référer aux diplômés des différentes universités.
- (2) Les résultats de l'enquête utilisent le terme « Ordre » pour référer aux membres de l'OUQ et de l'AUAMQ.
- (3) L'erreur échantillonnage maximale est de +/-5%, 19 fois sur 20.